



TABLEAU DE BORD

Les bénéficiaires des
Points Régionaux Conseil
VAE et d'un accompagnement
en 2023 en Nouvelle-Aquitaine

2024

**Cahiers de
l'observatoire**

TABLEAU DE BORD

Réalisé avec le concours des mandataires porteurs (et leurs prestataires) :



- CIDFF 17
- CMA 17
- CSC ARC EN CIEL
- IRFREP
- CSC ESPACE MOSAIQUE
- DIAGONALES RÉGIE DE QUARTIERS

- **Synthèse – [Page 8](#)**
- **Informations collectives et démarches employeurs dans les PRC néo-aquitains en 2023 – [Page 12](#)**
- **L'entretien conseil dans les PRC en 2023 – [Page 15](#)**
 - Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE– [Page 18](#)
 - Objectifs des démarches VAE du public reçu en entretien conseil– [Page 27](#)
 - L'issue du conseil VAE– [Page 34](#)
 - Zoom sur des publics spécifiques – [Page 36](#)
- **La situation 3 et 12 mois après un entretien conseil dans un PRC néo-aquitain – [Page 41](#)**
 - La situation à 3 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – [Page 43](#)
 - La situation à 12 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – [Page 47](#)
- **Bilan de la consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine reçus en 2023 – [Page 53](#)**
- **L'accompagnement VAE des personnes en recherche d'emploi en 2023 – [Page 58](#)**
- **Pour aller plus loin.... Les ressources disponibles – [Page 63](#)**

L'observatoire des parcours VAE



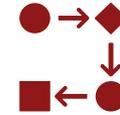
Objectif : Dynamiser la VAE en Nouvelle-Aquitaine et mieux cibler les actions en matière de VAE.



Méthode et résultats attendus : Constituer un système d'information statistique dédié à la VAE en Nouvelle-Aquitaine



Identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE au niveau régional, depuis la phase de conseil (PRC).



Capitaliser, mutualiser les sources d'informations, connaissances et expériences.



Diffuser des données d'études sur la Nouvelle-Aquitaine.



Outils des pouvoirs publics et les partenaires dans leurs actions pour le développement de la VAE.



Pilotage : Région Nouvelle-Aquitaine, DREETS et Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.



Des échanges avec les Points Régionaux Conseil VAE.



<https://www.cap-metiers.pro/pages/525/Observatoire-regional-VAE.aspx>

Information, conseil et parcours VAE

La Région Nouvelle-Aquitaine organise **un réseau de Points Régionaux Conseil VAE** qui propose dans chaque département **une offre de service de proximité**.

Les conseillers des PRC VAE reçoivent et informent gratuitement tout public sur ses droits et l'aident à choisir la certification adaptée à son expérience.

La Région a relancé un marché des PRC, qui est clos depuis le 29 janvier 2024. Les PRC actuels poursuivent leur activité jusqu'à la notification de ce marché.

La loi du 21 décembre 2022 instaure un accès universel et simplifié à la VAE qui est désormais accessible à toute personne justifiant d'une « activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée ».

En amont de toute démarche, le candidat va devoir identifier le projet de certification le plus approprié au regard de son projet professionnel et de son parcours. Il peut être conseillé par un Point Régional Conseil VAE pour disposer de toutes les informations utiles et échanger sur les différentes options possibles.

Cas 1 : la certification est proposée sur le site [France VAE](#)

Le candidat se connecte sur le site France VAE. Il sélectionne son projet de certification référencé sur le site et dépose sa candidature. Il peut être aidé par un Point Régional Conseil VAE.

Il sélectionne un [architecte accompagnateur de parcours](#) qui va examiner la faisabilité du projet et transmettre au certificateur le dossier de faisabilité. Si le dossier est recevable, il peut réaliser son parcours d'accompagnement et l'architecte mobilise le financement auprès de « France VAE ». L'architecte envoie le dossier de validation au certificateur. Selon la certification, le candidat se présente à un jury qui évaluera l'expérience au cours d'un échange ou d'une mise en situation professionnelle.

Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie avec des blocs de compétences.

[Télécharger le schéma synthétique du nouveau parcours VAE.](#)

Cas 2 : la certification n'est pas encore proposée sur le site vae.gouv.fr

Le candidat peut être guidé par un Point Régional Conseil VAE.

Il prend contact avec le certificateur qui établira si la demande est recevable. Il complète un dossier de VAE en exposant l'expérience. Il peut être accompagné s'il le souhaite.

Selon la certification, le candidat se présente à un jury qui évaluera l'expérience au cours d'un échange ou d'une mise en situation professionnelle. Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie avec des blocs de compétences.

[Télécharger le schéma du parcours-type d'un candidat à la VAE.](#)

Le jury est constitué de professionnels et de formateurs. Il vérifie si l'expérience présentée dans le dossier du candidat correspond réellement à des compétences et connaissances exigées par le certificateur. Il peut valider totalement ou partiellement les acquis. Il peut également refuser la validation si les acquis ne correspondent pas à la certification visée. Une certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue à l'issue d'une formation.



Pour en savoir + sur la réforme
du parcours VAE

Le réseau des PRC néo-aquitains

12

Points Régionaux
Conseil en
Nouvelle-Aquitaine

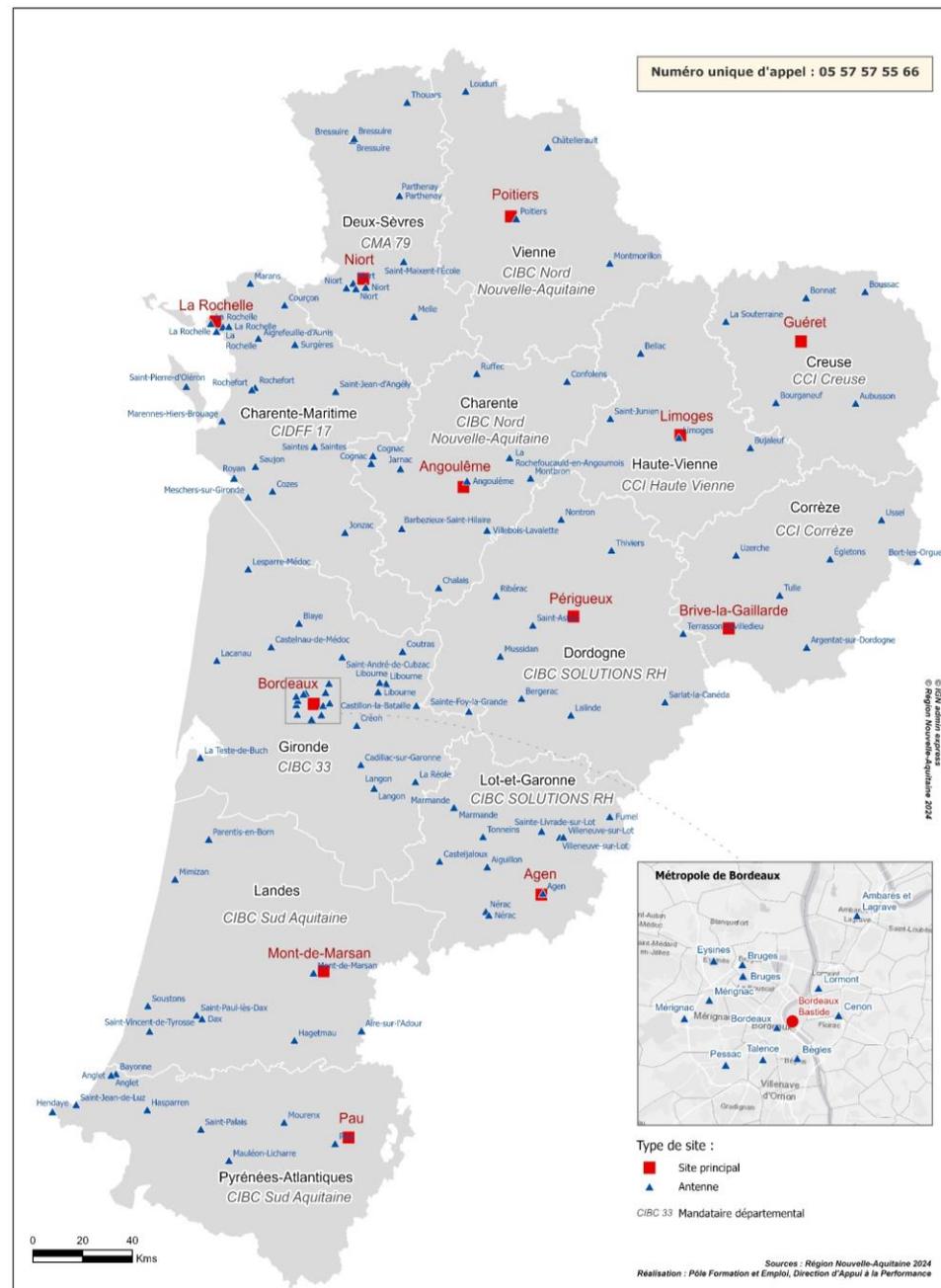
Plus de

120

conseillers

L'accompagnement avec un conseiller du PRC VAE est gratuit. L'accompagnement est également pris en charge dans le cadre d'un parcours France VAE. Dans le cadre de tout autre type de parcours, cet accompagnement a un coût que des aides peuvent aider à prendre en charge en fonction de la situation du candidat.

NB : un accompagnement renforcé peut être mis en place pour certains publics dans les branches qui souhaitent le financer. Consulter la liste des organismes proposant un accompagnement VAE sur notre [site RAFAEL](#).





SYNTHESE



▶ **298 informations collectives programmées et 1 300 inscrits** (en baisse par rapport à 2021 et 2022).

▶ **Près de 4 250 personnes reçues dans les PRC pour un entretien conseil VAE en 2023.**

Après une forte baisse entre 2021 et 2022 (- 18 %), et **malgré le contexte de réforme du dispositif VAE, une légère hausse du nombre de personnes reçues : + 4 %** par rapport à 2022.

- Près de la moitié des bénéficiaires sont **demandeurs d'emploi** (45 % en 2021, 43 % en 2022 et 2023), **plus d'un tiers en CDI**.

- **L'âge moyen** des bénéficiaires continue d'augmenter légèrement, passant de 41,5 ans en 2021-2 à **43 ans** en 2023.

- Près d'un tiers de personnes **issues du secteur santé-action sociale**, (26 % en 2023, 28 % depuis 2021).

- **La part des bénéficiaires en situation de handicap reçus en entretien conseil a doublé entre 2022 et 2023** (15 %, soit 620 personnes).

- Près de **6 bénéficiaires sur 10 détiennent un niveau Bac ou CAP**, cette part est stable (31 % niv. 4 et 26 % niv. 3).

- En **Charente Maritime et en Charente**, la part des bénéficiaires d'un entretien est sur-représentée par rapport à la répartition régionale de la population active.

- En déploiement progressif depuis 2023, le parcours France VAE est simplifié pour permettre d'ouvrir l'accès à tous les candidats, sans condition de durée d'expérience. Entre 2022 et 2023, la **part de personne avec un an d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée a augmenté de 5 points** (7 à 12 %). **38 % ont 10 ans et plus d'expérience**, contre 42 % en 2022. Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé.

▶ **Plus de la moitié des bénéficiaires (54 %) souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien.**

▶ **Origines des démarches VAE :**

Conseil d'un prescripteur (32 %, contre 27 % en 2022). Cette proportion s'élève à 49 % dans les Landes, 44 % en Creuse et 41 % dans les Pyrénées-Atlantiques.

Internet et presse (28 %, première source d'information en 2021 et 2022 avec 32 %). C'est d'autant plus vrai en Dordogne (90 % des personnes reçues) et Lot et Garonne (69 %).

▶ **La recherche d'emploi et la promotion professionnelle**, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC.

▶ Des **certifications visées principalement sur 3 secteurs : social, santé et commerce** et **différentes selon le genre**. Les choix de certification sont plus larges pour les hommes.

Plus de la moitié des bénéficiaires **visent un niveau post Bac**. Les certifications visées de niveau 3 (CAP) connaissent une augmentation de 5 points (19 % en 2022) et le niveau 5 (Bac +2) une baisse de 5 points (21 % en 2022).

La VAE : pas qu'une progression de son niveau de formation, mais aussi l'acquisition d'une certification dans son domaine d'activité : 23 % ciblent des certifications de niveau inférieur à leur niveau de qualification et 17 % un niveau équivalent.

▶ **Top 5 des certifications visées en entretien dans un PRC :**

1. DE Aide-soignant.
2. DE Accompagnant éducatif et social.
3. DE Moniteur-éducateur.
4. CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
5. Diplôme d'État Educateur spécialisé.

▶ 3 mois après leur entretien conseil, 62 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- ▶ Contre 65 % en 2019 et 2020 et 64 % en 2021 et 63 % en 2022.
- ▶ Parmi eux : **91 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.**
- ▶ Principales caractéristiques des **bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE** à 3 mois (38 % des bénéficiaires):
 - **Niveaux 6 et plus**, Bac +3/4 et + (42 % ne poursuivent pas à 3 mois).
 - **Les moins de 21 ans (65 %)** et les 45 ans et + (41 %).
 - **Contrats de Sécurisation Professionnelle** (48 %), **Contrats aidés ou actifs non salariés et conjoints** (41 et 42 %).
 - Résidant **en Corrèze** (46 %), dans les **Deux-Sèvres** (43 %), en **Charente** (43 %), dans la **Creuse** (42 %).
 - Issus des secteurs **construction** (46 %), **transport/entreposage** (46 %), **activités de services administratifs et de soutien** et **commerce** (45 % chacun).

▶ 12 mois après leur entretien conseil, 63,5 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- ▶ Contre 68 % en 2020 et 63 % en 2021 et 62 % en 2022.
- ▶ Parmi eux : **93 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC.**
- ▶ Une très grande majorité ne change pas de décision (poursuite ou non de la démarche) entre 3 et 12 mois. 12 mois après leur entretien, près de **74 % des personnes ciblent la même certification que celle envisagée à 3 mois.**
- ▶ Après un an, pour les bénéficiaires d'un entretien conseil qui ont poursuivi leur démarche : 8 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 6 % ont déposé leur livret 1, **40 % ont rédigé leur livret 2, 11 % ont déposé leur livret 2 et 36 % sont passés ou vont passer en jury.**
- ▶ Plus la durée de **l'expérience professionnelle est longue**, plus le **taux de poursuite de la démarche est élevé.**
- ▶ Outre un report de démarche (pour 14 %), les **raisons principales de non poursuite de la démarche** à 1 an sont un **autre projet**, notamment la **reprise d'emploi ou la création d'entreprise** (34 %), **la formation** (14 %) ou des **difficultés personnelles** (12 %). A noter, 11 % ont trouvé la démarche VAE trop longue ou complexe.
- ▶ Caractéristiques des bénéficiaires ayant **stoppé leur démarche VAE 1 an après** un entretien en PRC (36,5%) : les **moins de 25 ans** (58 %), les **hommes** (38 %), habitants de la **Creuse, Lot et Garonne** et des **Landes** (45 %, 43 % et 39 %), les personnes de **niveaux 7-8** (41 %), les **actifs non salariés et conjoints, bénévoles** ou en contrats aidés (48 %, 40 %, 39 %), les personnes issues des secteurs **construction, administration publique et activités de services administratifs** (48 %, 47 % et 45 %).

► Des résultats toujours plus positifs suite à la consultation des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE

► **93 %** sont globalement **satisfaits du service offert par les PRC** (92 % en 2022), **dont 56 % très satisfaits** (53 % en 2022).

A noter, 91 % des usagers ont pu **identifier le financement adapté** à leurs situations avec le PRC (77 % 2021 et 82 % en 2022).

► 685 répondants à l'enquête post-jury

► Parmi les répondants passés en jury après leur entretien conseil, 539 ont eu une validation totale (78,5%), 101 partielle (14,5 %) et 45 pas de validation. Malgré le faible échantillon, il faut noter que :

- La **validation totale** a permis aux candidats **d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de compétences ou une satisfaction personnelle**.
- Pour la majorité des personnes ayant obtenu une **validation partielle** (93 sur 101), **l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité**.
- Parmi les 45 personnes ayant obtenu un refus de validation, **plus de la moitié** (25) **indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**.

► 335 personnes ont débuté un accompagnement prescrit par un PRC et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023

► soit 18 % du public reçu en PRC pouvant potentiellement entrer dans le *dispositif* (- 2 points par rapport à 2022).

► Profil type des bénéficiaires : 76 % de **femmes**, 75 % de **demandeurs d'emploi indemnisés**, 44 % issus du **secteur santé-social**, 38 % de **niveau inférieur ou égal au CAP-BEP** et 32 % de **niveau Bac**.

► **Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées.**

► **Principal objectif** visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : **la recherche d'emploi**.

► Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE **préparent majoritairement une certification de niveau Bac et infra (53 %)**.

► Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leur démarche VAE** à 3 et 12 mois.

A 12 mois, 94 % des personnes accompagnées ont poursuivi leur démarche contre 52 % des personnes non accompagnées.

A woman with glasses and a denim shirt is looking at a document in a meeting room. In the background, other people are gathered around a table, and a man is pointing at a whiteboard. The scene is brightly lit, suggesting a professional office environment.

Informations collectives
et démarches employeurs
dans les PRC néo-aquitains
en 2023



Plus de 100 personnes informées en entreprises et plus de 40 démarches employeurs organisées en 2023

40 démarches employeurs organisées en 2023

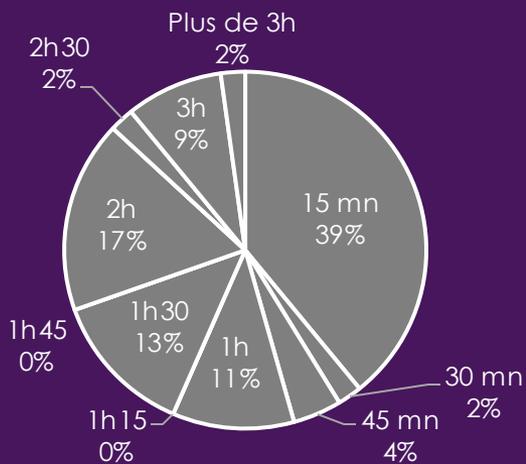
En particulier dans l'action sociale, la santé, le commerce de détail et les autres activités de services.



Plus de 100 personnes informées directement en entreprises (Employeurs, RH...)

- En 2022 : 50 démarches et 250 personnes informées.
- En 2021 : 28 démarches et 130 personnes informées.
- En 2020 : 16 démarches (pandémie) et 210 personnes informées.

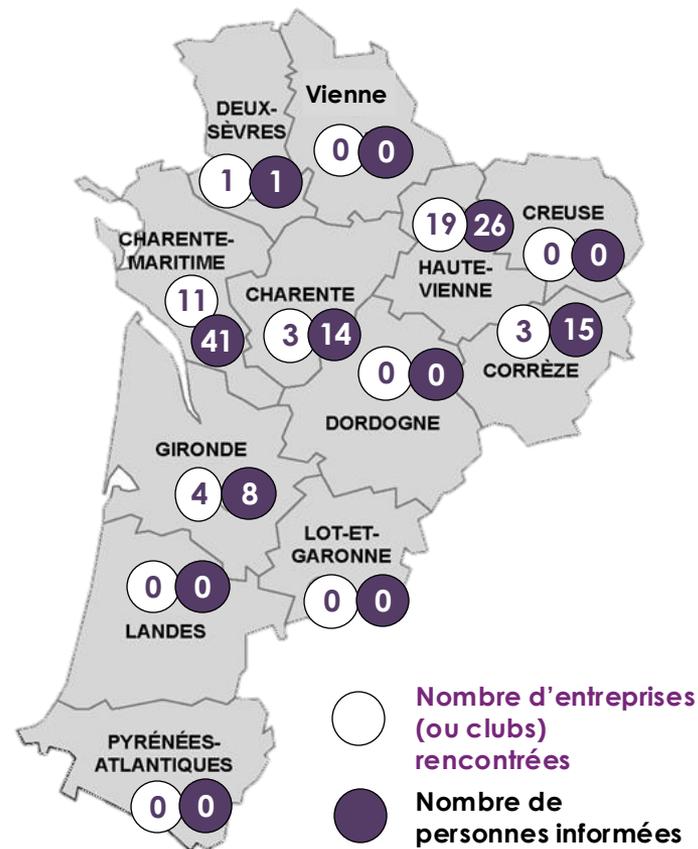
Durée moyenne des sessions (en heure)



- En 2022 : 1h30
- En 2021 : 1h41

A noter : ce temps ne prend pas en compte le temps nécessaire pour la prise de rdv et le travail en amont.

Nombre d'entreprises (ou clubs) rencontrés
par département (du PRC) en 2023



NB : L'objectif de cette prestation est d'informer et de conseiller toute structure employeur sur la démarche de VAE. En Gironde notamment, **une grande partie des personnes conseillées suite à une démarche entreprise le sont lors d'une information collective (cf. page suivante).**

298 informations collectives VAE programmées en 2023 dans les PRC néo-aquitains

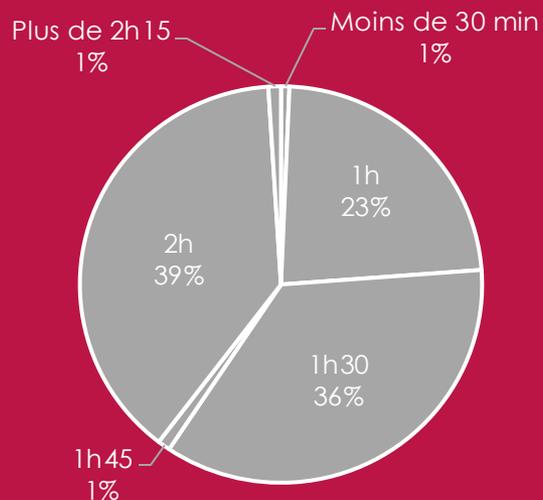
298 actions d'informations collectives programmées en 2023

&

1 288 inscrits

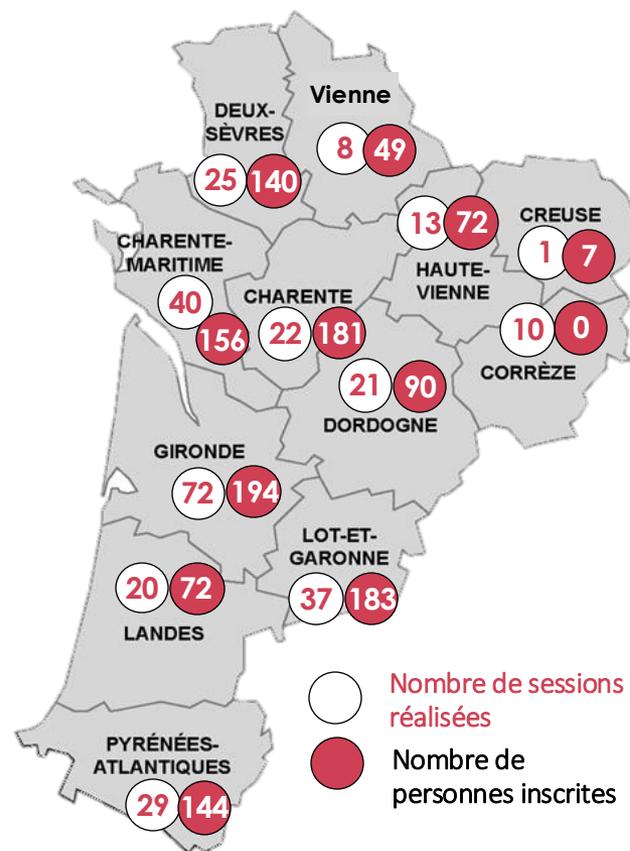
- 2022 : 348 AIC et 1 474 participants.
- 2021 : 350 AIC et 1 865 participants.
- 2020 : 254 AIC et 1554 participants.

Durée moyenne d'une réunion (en heure)



- En 2022 : 1h32
- En 2021 : 1h24

Nombre d'actions d'informations collectives programmées par département (du PRC) en 2023





L'entretien conseil
dans les PRC en 2023



En 2023, plus de 4 200 personnes reçues en entretien dans les PRC en Nouvelle-Aquitaine

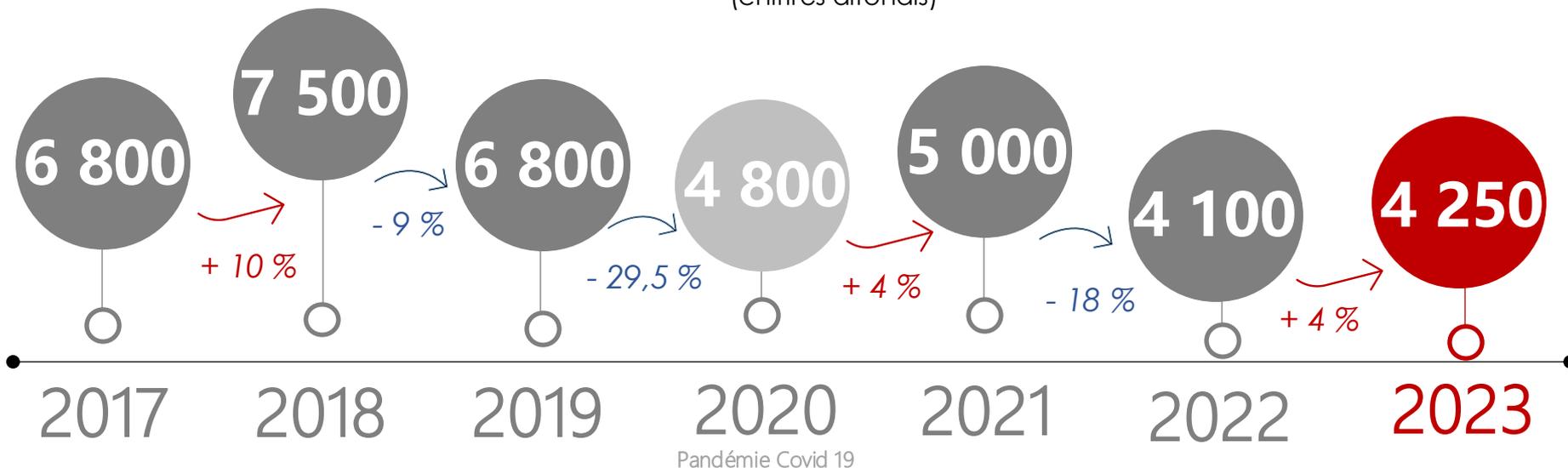
L'entretien conseil VAE dans un Point Régional Conseil néo-aquitain

Le conseiller PRC transmet au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Le candidat peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications via la VAE, ou vers une autre action ou démarche.

Au total, ce sont **4 241 personnes** qui ont participé à **5 393 entretiens conseil entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023** en Nouvelle-Aquitaine (une personne peut bénéficier de plusieurs entretiens).

Au-delà du conseil préalable, les PRC assurent également un suivi des candidats pendant le parcours VAE (suivi des candidats à 3 - 6 mois à partir de 2024 - et 12 mois et après le passage en jury en cas de validation partielle ou refusée).

Nombre de personnes reçues en entretien conseil en PRC depuis 2017
(chiffres arrondis)





Ces données sont stables depuis 2019.



98,7 %

des conseils ont lieu
directement dans une structure
PRC ou une de ses antennes.

0,7 %

dans une entreprise

0,6 %

dans un autre lieu (dont
distanciel – hors entreprise)

A noter : les durées d'entretiens ne sont pas
renseignées pour 2023.

En 2023 :

- **81,5 % des individus reçus se sont vu conseiller, en orientation principale, d'entreprendre une démarche VAE** compte tenu de leur expérience et objectifs professionnels ou personnels. Ils peuvent également, en orientation secondaire et lors de ce premier rendez-vous, se voir conseiller plusieurs options de parcours pour atteindre leur objectif.
- 12,2 % vers d'autres actions ou dispositifs.
- 5,1 % vers une formation.
- 1,0 % vers un bilan de compétences
- et 0,1 % des éléments ne sont pas complétés.



CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC REÇU POUR UN ENTRETIEN CONSEIL VAE EN 2023

Profil type des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE en 2023 dans les PRC néo-aquitains



66 %

- **Soit 2 810 personnes.**
- 69 % des bénéficiaires en 2021, 67 % en 2022.
- 49,3 % : part des femmes dans la population active néo-aquitaine.

Demandeurs d'emploi
(statut principal ou secondaire)

42 %

- **Soit 1 774 personnes.**
- 48 % des bénéficiaires en 2021 et 45 % en 2022.



27 %

résident en **Gironde**

- **Soit 1 134 personnes.**
- 28,9 % : part de la population active néo-aquitaine en Gironde.

43,1 ans

Moyenne d'âge des bénéficiaires

- 41,7 en 2021 ; 42,5 en 2022.
- 41,9 ans - l'âge moyen de la population active néo-aquitaine.

26 %

Issus du secteur
Santé humaine, action sociale

- **Soit 1 153 personnes.**
- 28 % en 2021 et 2022.
- 14,3 % part de la pop. active néo-aquitaine.

15 %

Part des personnes **déclarant*** une RQTH

- **Soit 620 personnes.**
- 7 % en 2022 (287 personnes).
- * Données partielles : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation.

4

31 % ont un niveau 4 (niv. Bac) et **26 % un niveau 3.**

- Le niveau des personnes reçues est stable comparé à 2022 (32 % niv. 4 et 26 % niv. 3).
- 22 % de niv. 4 et 27 % de niv. 3 dans la population active néo-aquitaine.



78 %

sont **Ouvriers - Employés**

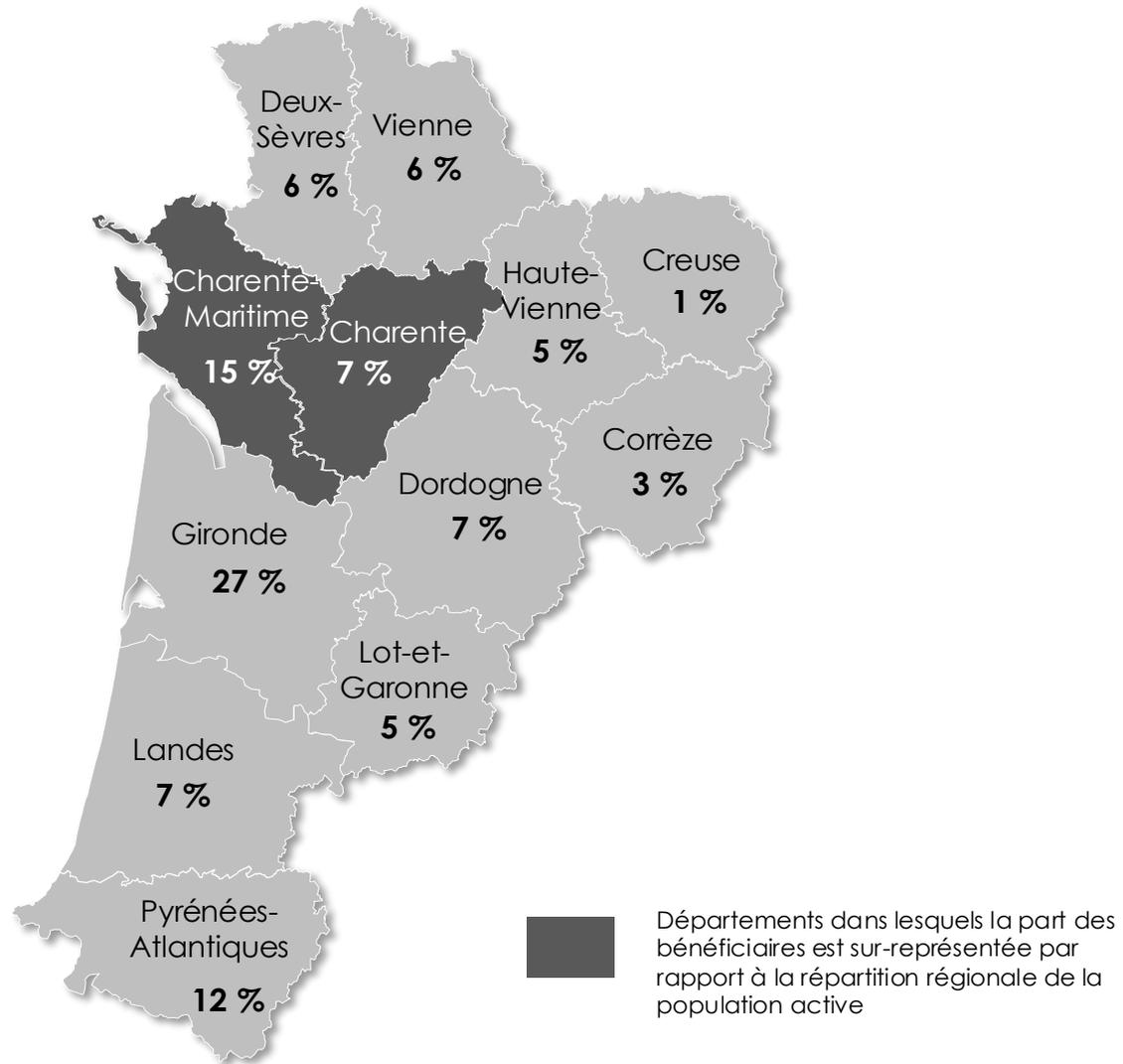
- **Soit 3 292 personnes.**
- 80 % en 2021 et 79 % en 2022.
- 43 % de la population active néo-aquitaine.

Part des personnes ayant déjà suivi une démarche VAE **

3 %

- 4 % en 2022.
- ** Données partielles : ces données ne sont pas toujours renseignées par les conseillers.

Répartition des bénéficiaires par département de résidence

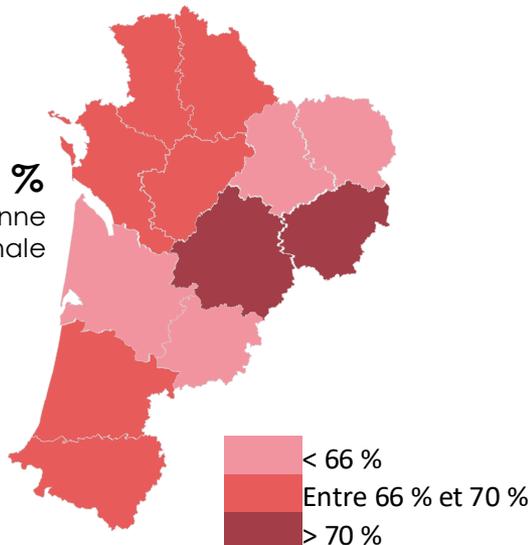


17 personnes (- de 1% des personnes reçues) résident dans un département limitrophe, mais hors Nouvelle-Aquitaine.

Caractéristiques du public reçu par département de résidence pour un conseil VAE en 2023

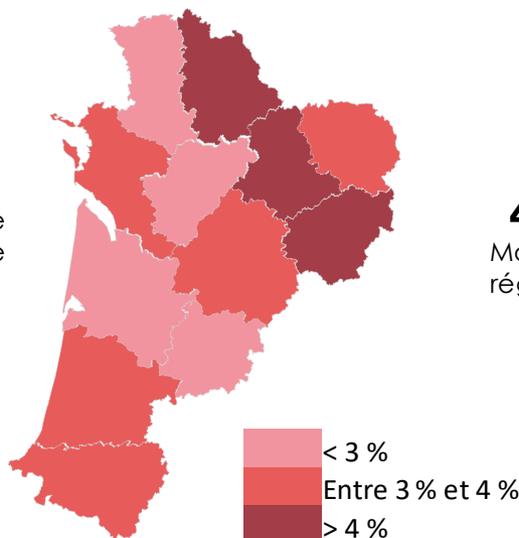
Part des femmes

67,3 %
Moyenne régionale



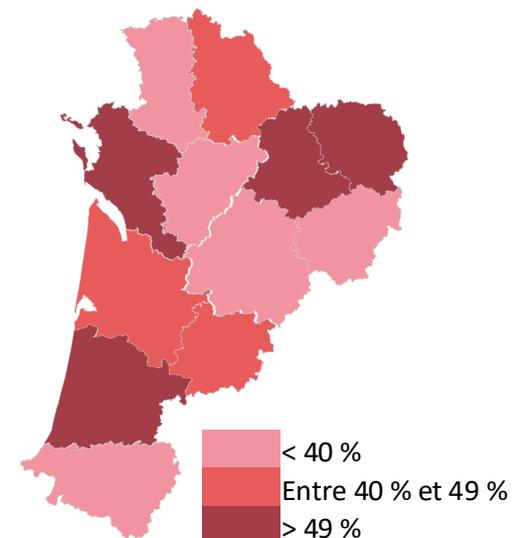
Part des jeunes (- 25 ans)

3,5 %
Moyenne régionale



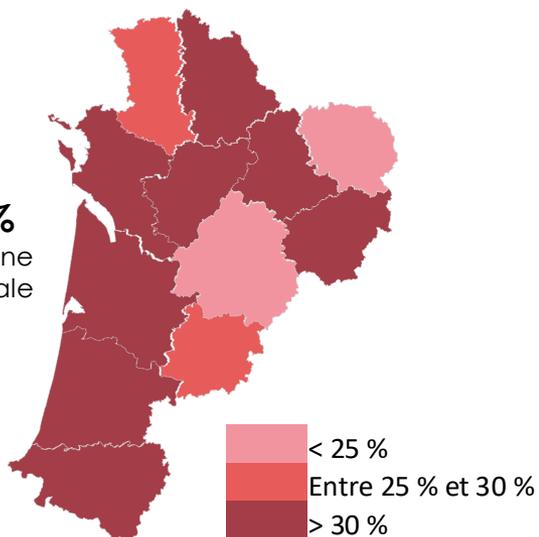
Part des demandeurs d'emploi

42 %
Moyenne régionale



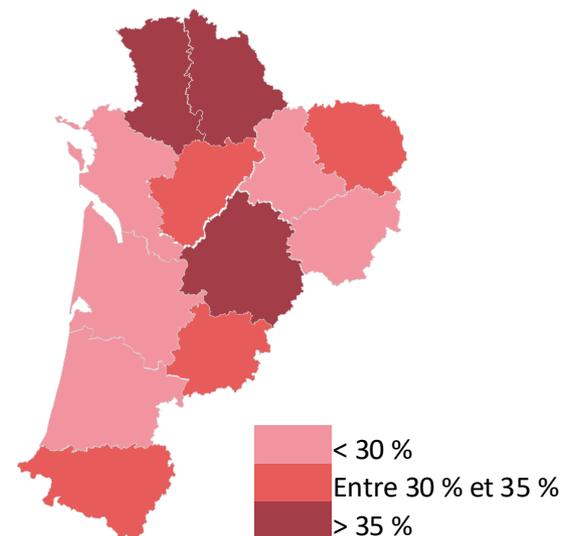
Part des niveaux 5 et +

32 %
Moyenne régionale



Visent un diplôme du sanitaire et social

30,6 %
Moyenne régionale



Près de 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un niveau Bac ou CAP

Niveaux des bénéficiaires *	2023	Comparaison 2022	Comparaison 2021	Comparaison 2020
Niveau 1	5%	5%	6%	5%
Niveau 2	2%	2%	2%	2%
Niveau 3	26%	26%	28%	26%
Niveau 4	31%	32%	31%	31%
Niveau 5	18%	18%	17%	17%
Niveau 6	10%	9%	9%	10%
Niveau 7 et 8	5%	5%	4%	4%
Autres (Certification étrangère ou CQP)	5%	4%	2%	4%

* Niveaux selon la nouvelle classification de janvier 2019.

- Le niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP)
- Le niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac)
- Le niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2)
- Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (licence)
- Le niveau 7 correspond au niveau d'un master
- Le niveau 8 correspond au niveau d'un doctorat.

Les niveaux 1 (ex niv. VI, sans diplôme) et 2 (ex niveau V bis) correspondent à la maîtrise des savoirs de base et atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

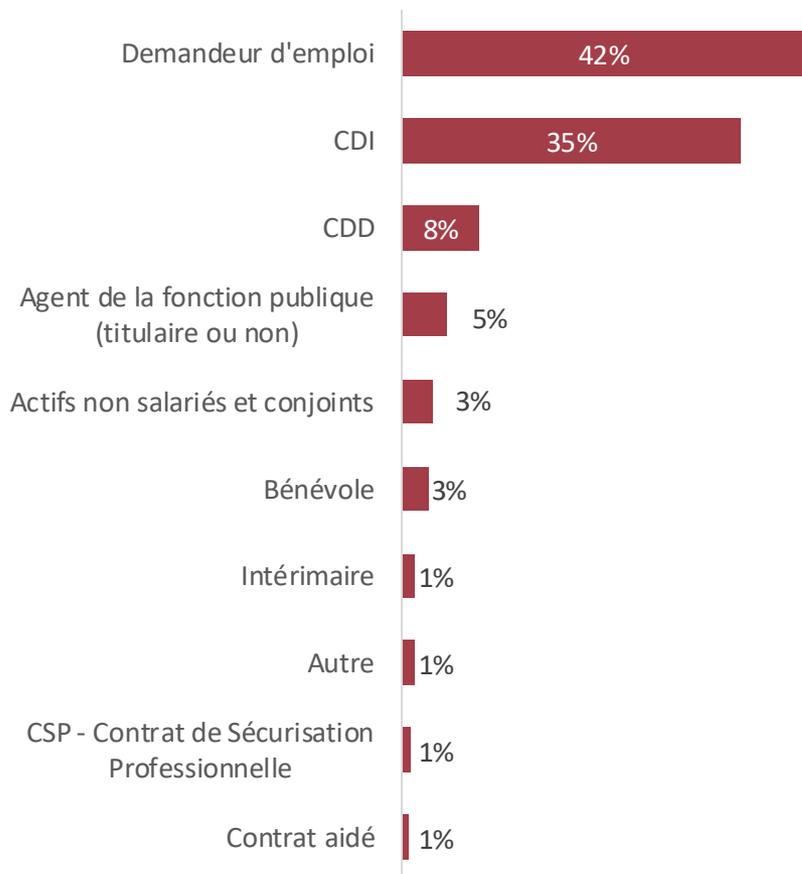
Comparaison avec la population active néo-aquitaine

Diplôme	Pop active 2020	%	
Niveaux infra 3	356 477	13%	-2%
Niveau 3	740 869	27%	-1%
Niveau 4	604 589	22%	9%
Niveau 5	411 899	15%	3%
Niveau 6	317 515	12%	-2%
Niveaux 7 et 8	318 676	12%	-7%
Total général	2 750 026	100%	

Population active = actifs ayant un emploi + chômeurs, données INSEE – RP, Traitement Cap Métiers.

Près de la moitié des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, plus d'un tiers en CDI (situation principale de la personne reçue)

Statut principal de la personne reçue en entretien conseil



A noter :

229 personnes cumulent 2 statuts (un statut principal et un statut secondaire, par exemple CDD + Demandeurs d'emploi).

En regardant les doubles statuts, nous retrouvons plus de personnes demandeurs d'emploi (1 884 personnes), soit **44 % du public reçu**.

La **part des demandeurs d'emploi** (statut principal) parmi les personnes reçues en PRC est en légère baisse mais toujours majoritaire, passant **de 45% en 2021 à 43 % en 2022 puis 42 % en 2023**.

Les **femmes sont plus nombreuses en situation de CDD** (9 % contre 6 % pour les hommes) ; **demandeurs d'emploi** également (42 %, contre 41 % pour les hommes). Elles sont en revanche **moins souvent en CDI** (34 % contre 37 % pour les hommes).

A noter : dans la population néo-aquitaine, les femmes sont plus fréquemment en CDI (65%, contre 61% des hommes). Les hommes ayant plus souvent un statut d'indépendant (9%, contre 6% des femmes).

Une surreprésentation des ouvriers-employés (4 bénéficiaires sur 5)

78 %

Ouvriers -
employés

43 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

8 %

Cadres et
professions
intellectuelles
supérieures

13 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

6 %

Professions
Intermédiaires

23 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

4 %

Personnes sans
activité
professionnelle

12 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

5 %

Artisans,
commerçants et
chefs d'entreprise

7 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

0 %

Agriculteurs-
Exploitants

2 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

Comparaison avec 2022 : stabilité de la répartition par catégorie socio-professionnelle.

Parmi les personnes reçues, les hommes sont surreprésentés dans les catégories socio-professionnelles :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 6 points),
- Artisans (+ 4 points).

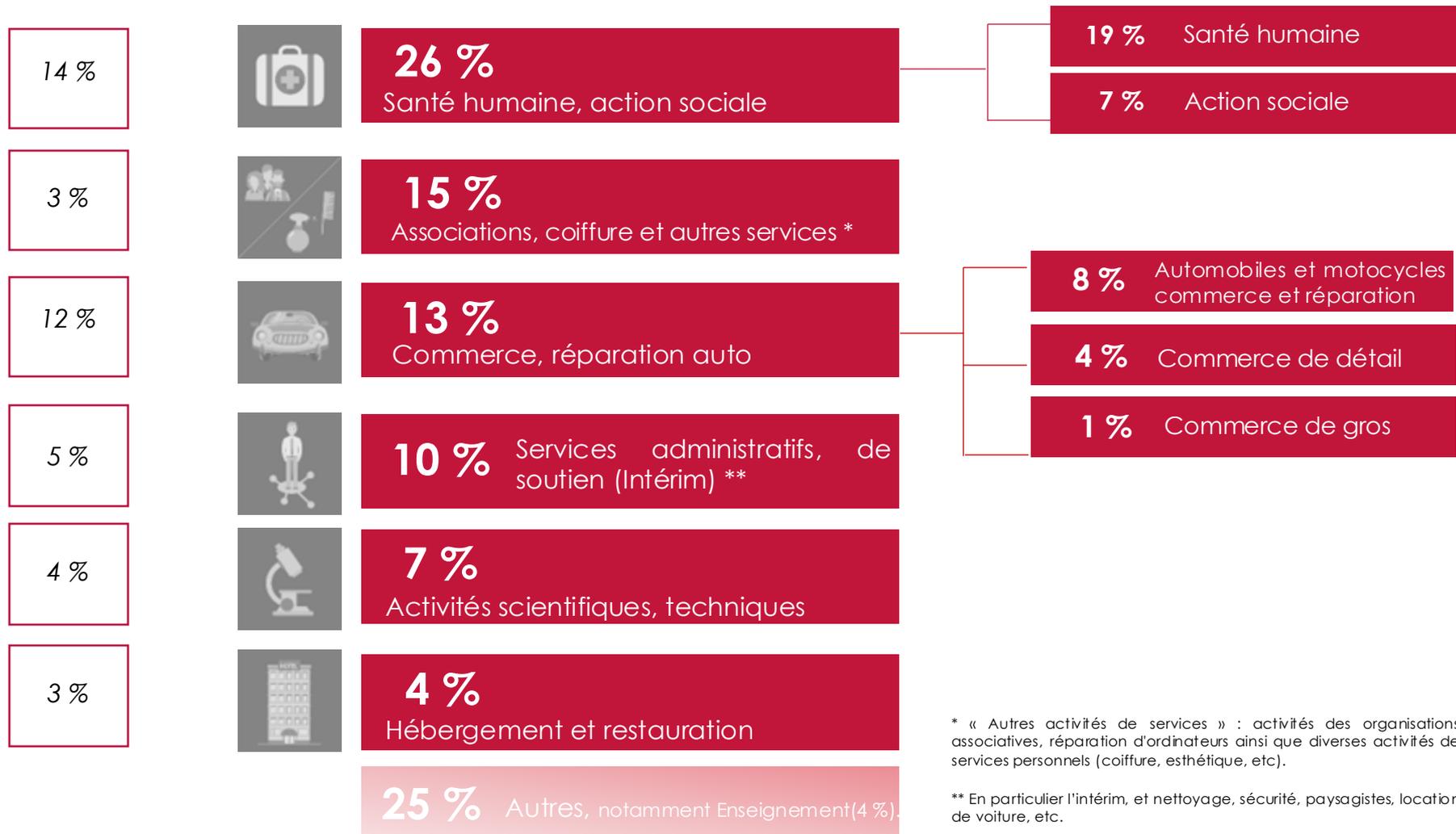
Les femmes sont surreprésentées en particulier dans la catégorie « Ouvriers - Employés » (+ 7 points).

Comparés à la population active néo-aquitaine, **les ouvriers-employés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires PRC.**

Plus de 25 % des bénéficiaires issus du secteur santé humaine-action sociale

Comparaison avec la répartition de la population active en Nouvelle Aquitaine

Principaux secteurs d'activité des bénéficiaires (connu ou actuel)



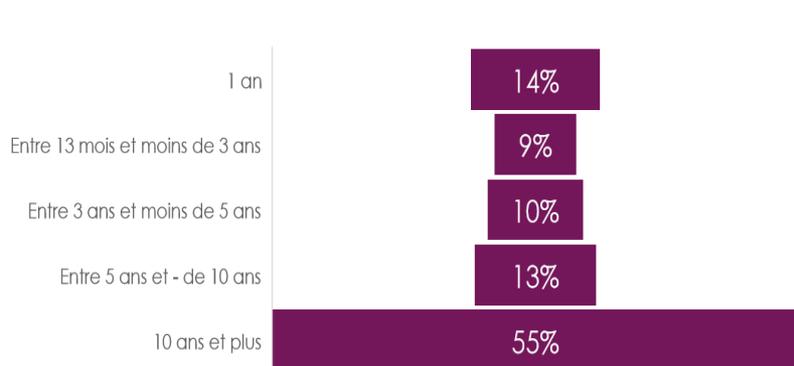
* « Autres activités de services » : activités des organisations associatives, réparation d'ordinateurs ainsi que diverses activités de services personnels (coiffure, esthétique, etc).

** En particulier l'intérim, et nettoyage, sécurité, paysagistes, location de voiture, etc.

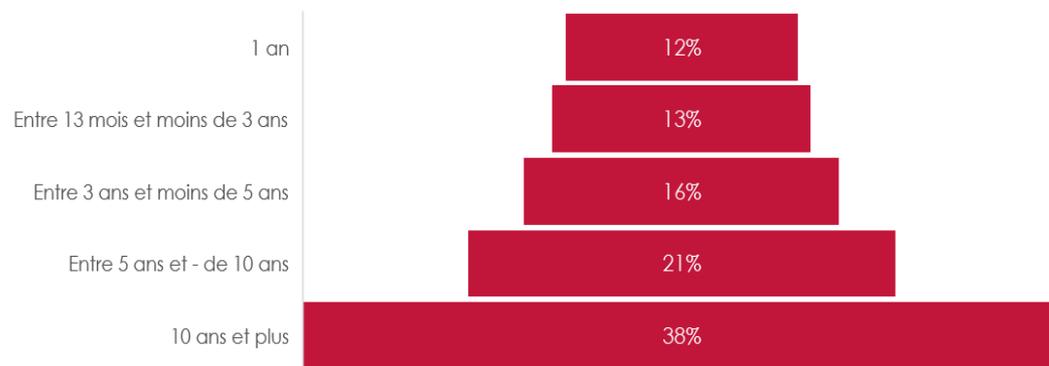
Depuis 2016, on observe une **majorité des bénéficiaires issus du secteur tertiaire**, en particulier la **santé humaine** et le **commerce**. La part du secteur santé, action sociale reste stable depuis 2020. On observe également une **sur-représentation des personnes issues du secteur « Associations, coiffure et autres services »** par rapport à la répartition de la population active (+ 12 points).

Durée de l'expérience professionnelle des bénéficiaires d'un conseil VAE en 2023 : 59 % ont plus de 5 ans d'expérience en lien avec la certification visée

Expérience professionnelle globale en lien ou non avec la certification visée (sur le dossier de la personne)



Expérience professionnelle en lien avec la certification visée (cumul des hypothèses visées)



A noter : suite à la loi du 8 août 2016, pour être éligible à la VAE, il **fallait justifier d'au moins un an** (1607 heures) d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en **rapport direct avec la certification visée** (contre 3 années précédemment).

En décembre 2022, la nouvelle loi Marché du Travail a apporté des changements significatifs à la VAE. L'objectif : faciliter le processus, afin de rendre la VAE plus accessible. Ces changements sont mis en place progressivement par France VAE, qui porte cette nouvelle réforme.

En **déploiement progressif depuis 2023, le parcours France VAE est un parcours simplifié qui permettra à terme d'ouvrir l'accès à tous les candidats, sans condition de durée d'expérience.**

Entre 2022 et 2023, la part de personne avec un an d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée a augmenté de 5 points (passant de 7 à 12 %). En 2023, ils sont 38 % à avoir 10 ans et plus d'expérience, contre 42 % en 2022.

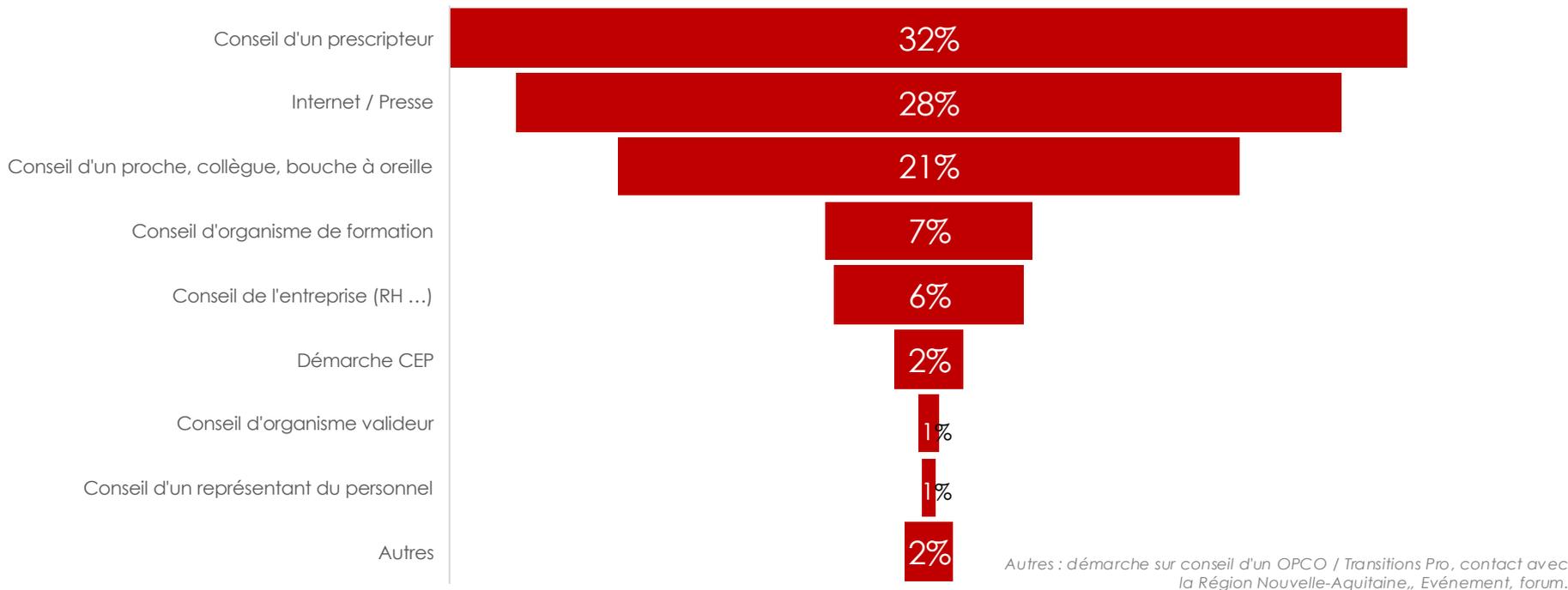
A noter : plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé.



OBJECTIFS
DES DÉMARCHES
VAE DU PUBLIC REÇU
EN ENTRETIEN
CONSEIL EN 2023



Conseil d'un prescripteur et internet - presse, premiers canaux d'informations sur la VAE en 2023



Lorsque l'on demande aux personnes l'origine de leur démarche VAE, **32 % s'informent sur conseil d'un prescripteur** (contre 27 % en 2022 et 29 % en 2021). Cette proportion s'élève à **49 % dans les Landes, 44 % en Creuse et 41 % dans les Pyrénées-Atlantiques**.

Par ailleurs, **28 % des personnes s'informent seuls, par internet ou via la presse, qui était la première source d'information en 2021 et 2022 (32 %)**. C'est d'autant plus vrai en Dordogne (90 % des personnes reçues) et Lot et Garonne (69 %).

Plus de 20 % indiquent s'être informées **sur les conseils d'un proche** (ce taux était de 24 % en 2022). A noter, 53 % s'informent via un proche en Haute-Vienne et 28 % en Charente.

Par ailleurs, **les moins de 25 ans** s'orientent vers un PRC **suite au conseil d'un prescripteur (36 %**, et 24 % par internet) ; **les plus de 45 ans par également (35 % conseil prescripteurs**, et 27 % par internet).

Enfin, notons que 7 % des démarches proviennent d'un conseil émanant du milieu professionnel (RH, OPCO, Délégués du personnel / syndicaux) ; 7 % d'organisme de formation.

La recherche d'emploi et la promotion professionnelle, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC

28 %

Recherche d'emploi

23 %

Promotion professionnelle

19 %

Changement d'emploi ou réorientation

13 %

Reconnaissance personnelle

12 %

Maintien dans l'emploi

4 %

Accès à une formation

Ce résultat est en grande partie **lié aux statuts des bénéficiaires reçus** (près de la moitié étant demandeurs d'emplois). Les demandeurs d'emploi ayant pour principal objectif visé la recherche d'emploi (à 50 %) et les personnes en CDI, la promotion professionnelle (36 %).

La **promotion professionnelle** est le 2^{ème} objectif visé en 2023 (comme en 2022).

Les hommes expriment, pour 24 % d'entre eux, un objectif de promotion professionnelle, 23 % pour les femmes.

Plus de la moitié des bénéficiaires visent un niveau post Bac lors des entretiens conseils

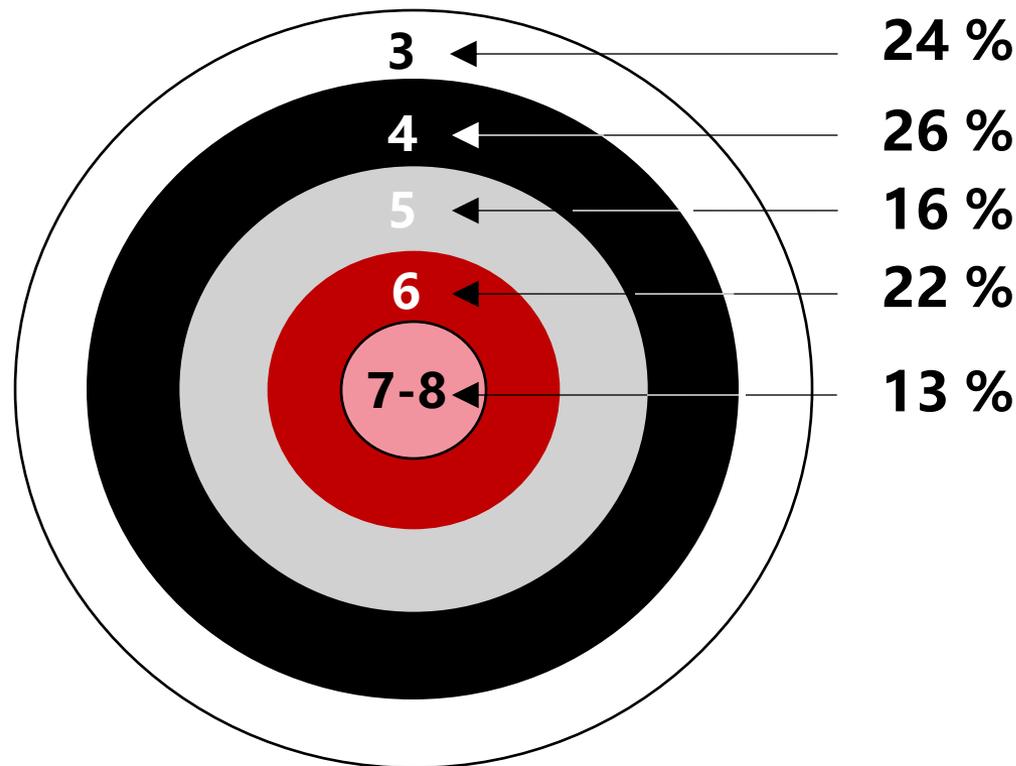


23 % des bénéficiaires d'un conseil VAE visent des certifications de niveau inférieur à leur niveau actuel de qualification (17 % en 2022).

17 % visent un niveau équivalent.

On peut supposer que le bénéfice recherché est d'acquérir une certification dans son domaine d'activité.

60 % visent un niveau supérieur (64 % en 2022) parmi eux, la majorité vise une progression d'un seul niveau de formation par rapport à son niveau antérieur.



A noter :

Plus de 50 % visent une certification de niveau post-bac (5 et +) en 2023, contre 53 % en 2022, 54 % en 2021 et 56 % en 2020.

A noter, les certifications visées de niveau 3 (CAP) connaissent une augmentation de 5 points (19 % en 2022) et le niveau 5 (Bac +2) une baisse de 5 points (21 % en 2022).

Les femmes visent un peu plus souvent des niveaux 4 (29 % des femmes, contre 19 % des hommes). Ceci étant lié en grande partie au fait que les femmes visent plus fréquemment le diplôme d'Etat Aide-soignant.

16,5 % des certifications visées ciblent un diplôme de l'Education nationale

	2023	2022	2021	2020	2019
Diplôme de l'Education Nationale	16,5 %	23,2%	19,5%	28,4%	29,4%
Diplôme de la santé et de l'action sociale	5,5 %	20,0%	11,6%	18,4%	21,3%
Diplôme de l'enseignement supérieur	11 %	16,0%	9,7%	16,6%	13,6%
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	10,5 %	15,5%	10,9%	15,3%	14,5%
Autres dont Titres délivrés par des organismes privés	4,5 %	6,3%	5,0%	3,7%	3,9%
Non renseigné	38 % 	6,3%	34,7%	4,8%	5,2%
Chambres consulaires	2,5 %	3,7%	2,6%	4,2%	4,0%
Diplôme de la jeunesse et des sports	7,5 %	3,5%	2,1%	3,6%	3,1%
Diplôme de l'Agriculture	1 %	1,9%	1,1%	1,7%	1,6%
Diplôme du CNAM	2 %	1,6%	1,2%	1,4%	1,3%
CQP/certifications de branche	0,8 %	1,1%	0,9%	1,0%	1,4%
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0,3 %	0,6%	0,5%	0,7%	5,0%
Diplôme du Ministère de la défense	0,0 %	0,3%	0,1%	0,0%	0,1%
Direction des affaires maritimes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

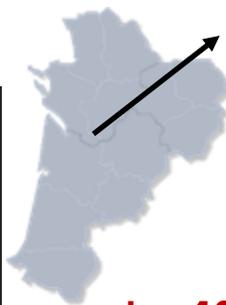
A noter : les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles). L'outil ne permet pas d'analyser les certifications visées à chaque entretien, mais leur cumul. Par ailleurs, compte-tenu du nombre important de « non renseigné » en 2023, les comparaisons ne sont pas pertinentes.

Top 10 des certifications visées lors de l'entretien conseil VAE en PRC en 2023

1 238

certifications
différentes

A noter : 1 215 en 2022, 1 385 en 2021, 1 321 en 2020 et 1 715 en 2019.



Dont 11 % localisées
hors Région

Les 10 certifications les plus visées lors d'un conseil VAE en PRC

- 1 Diplôme d'État Aide-soignant.
- 2 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social.
- 3 Diplôme d'État Moniteur-éducateur.
- 4 CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
- 5 Diplôme d'État Educateur spécialisé.
- 6 Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture.
- 7 BTS Management commercial opérationnel.
- 8 Diplôme d'État Educateur de jeunes enfants.
- 9 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes.
- 10 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social – à domicile.

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens.

Ces 10 certifications représentent près de 23,5 % de l'ensemble des certifications visées. Ce top 10 des certifications est quasiment le même depuis 2020.

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

Des choix de certifications genrés



Les 10 certifications les plus visées par les femmes (66 % des personnes reçues en PRC)

- 1 Diplôme d'État Aide-soignant
- 2 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social
- 3 CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- 4 Diplôme d'État Moniteur-éducateur
- 5 Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture
- 6 Diplôme d'État Educateur spécialisé
- 7 Diplôme d'État Educateur de jeunes enfants
- 8 BTS Management commercial opérationnel
- 9 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social – à domicile
- 10 Titre professionnel secrétaire assistant



Les 10 certifications les plus visées par les hommes (34 % des personnes reçues en PRC)

- 1 BTS Management commercial opérationnel
- 2 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes
- 3 Diplôme d'État de moniteur éducateur
- 4 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- 5 Titre professionnel manager d'unité marchande
- 6 Diplôme d'État d'aide-soignant
- 7 Titre professionnel mécanicien(ne) de maintenance automobile
- 8 Bac pro logistique
- 9 Bac pro cuisine
- 10 BP Coiffure

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens. **Ces 10 certifications représentent 32 % de l'ensemble des certifications visées par les femmes.**

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens. **Ces 10 certifications représentent 13 % de l'ensemble des certifications visées par les hommes. Les choix de certifications sont plus larges.**



L'ISSUE DU CONSEIL VAE EN 2023



Plus de la moitié des bénéficiaires souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien

54 %

Démarche VAE confirmée
57 % en 2022

29 %

Report-Réflexion
24 % en 2022

7 %

Non engagement dans
la démarche VAE

6 %

Formation

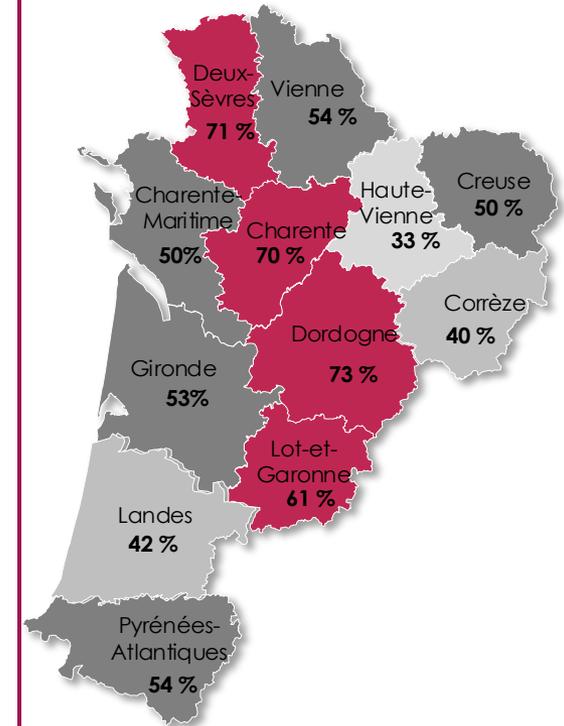
3 %

Autres

1 %

Prestation orientation

Taux de confirmation de la
démarche VAE par département
de résidence



A noter : un candidat peut s'engager après réflexion, il s'agit là **d'une photographie à l'issue du dernier entretien**.

Les **personnes en CDI confirment un peu plus souvent** leur démarche (56 %) **que les demandeurs d'emplois** (51 %).
Les **25-34 ans confirment plus souvent** leur démarche (58 %).



ZOOM SUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES



Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2023



620 personnes déclarant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

soit **15 % du public reçu en PRC.**

Ils représentaient **6 % en 2020, soit 284 personnes ; 5 % du public reçu en 2021, soit 263 personnes et 7 % en 2022, soit 287 personnes.**

Pour ce public, le conseiller PRC favorise un travail en réseau. Il permet d'envisager des pistes et de sécuriser les parcours au plus tôt, avec, lorsque c'est nécessaire, des aménagements pour les épreuves du jury ou les accès à la formation.

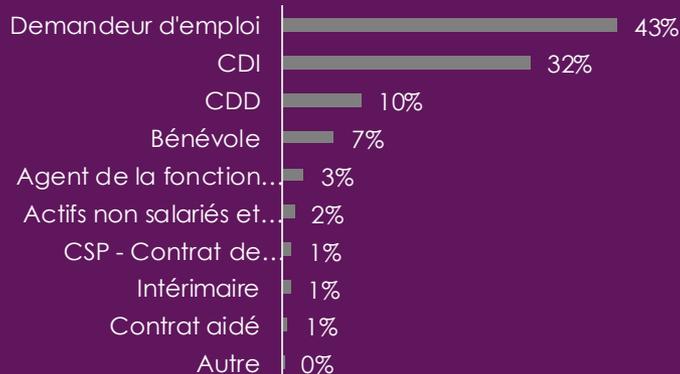
Profil

64 % de femmes
66 % en moyenne

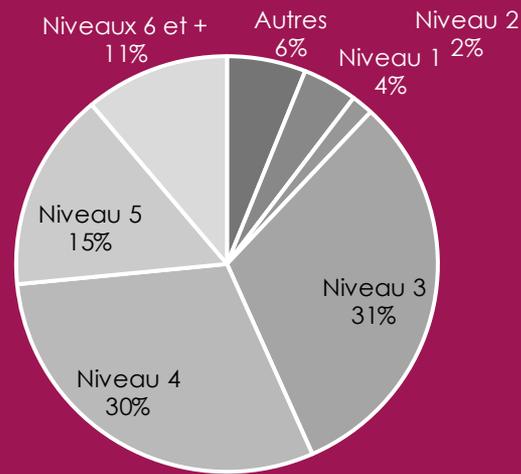
26 % résident en Dordogne
7 % en moyenne

43,4 ans d'âge moyen
43,1 en moyenne

Statut



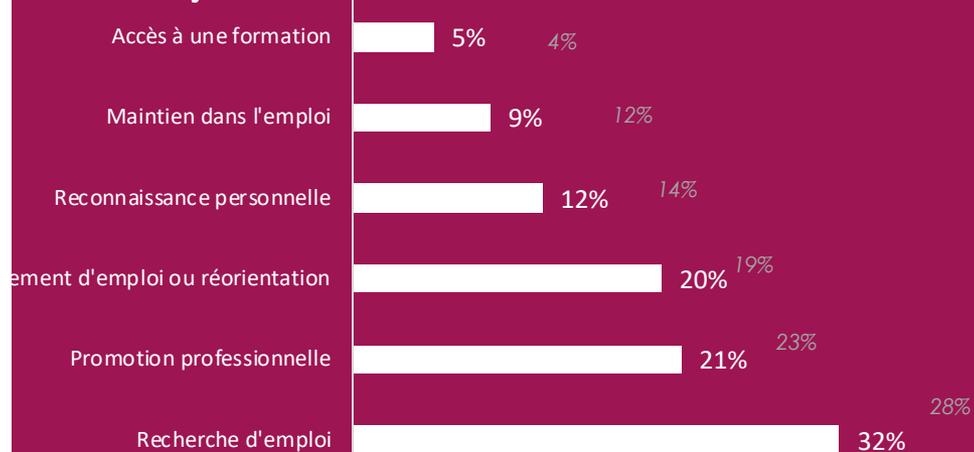
Niveau détenu



Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2023



Objectif visé avec la démarche VAE



Niveaux et certifications visés



1. Diplôme d'État Aide-soignant
2. Diplôme d'État Moniteur-éducateur
3. CAP accompagnant éducatif petite enfance
4. Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
5. Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

Durée de l'expérience : à noter, **31 %** des personnes déclarées en situation de handicap ont **moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 23 % tout public.



1 094 personnes reçues dans un PRC exercent ou exerçaient dans les secteurs Santé humaine et Action sociale (*secteur d'activité actuel ou dernier secteur employeur connu*).

soit **26 % du public reçu en PRC** (dont 19 % dans la santé).

Ils représentaient **28 % du public reçu en 2020, 2021 et 2022**.

-> 14 % : part de la population active néo-aquitaine.

88 % sont des **femmes** (*contre 59 % autres secteurs et 66 % tous secteurs*).

40 % sont âgés de **45 ans et plus** (*48 % autres secteurs*).

30 % détiennent un **niveau 3** et **30 %** un **niveau 4** (*contre 25 % et 31 % autres secteurs*).

38 % sont **demandeurs d'emploi** (*43 % autres secteurs et 42 % tous secteurs*) et 35 % sont en CDI ou Agent de la fonction publique, titulaire ou non (*35 % autres secteurs*).

Plus **d'un tiers des bénéficiaires** (38 %) **visent une certification de niveau 4** lors des entretiens conseils (*22 % autres secteurs et 26 % tous secteurs*) et 23 % un niveau 5. Le **niveau visé est stable par rapport à 2022**.

Les objectifs visés pour les démarches VAE engagées : la **promotion professionnelle** (27 %, *22 % autres secteurs*), la **recherche d'emploi** (24 %, *30 % autres secteurs*), le changement d'emploi ou réorientation (16 %, *contre 20 %*), le **maintien dans l'emploi** (16 %, *11 %*), la reconnaissance (14 %, *13 %*) et l'accès à la formation (4 %, *5 %*).

Zoom sur les personnes issues du secteur sanitaire et social



A noter, **parmi les 10 certifications les plus visées** lors d'un entretien conseil PRC, **8** concernent le domaine sanitaire et social.



Origine de la démarche VAE : peu de différences avec les publics reçus en PRC issus d'autres secteurs d'activité, **30 % sur conseil d'un prescripteur** (33 % autres secteurs), **27 % s'informent seuls**, par internet ou via la presse (contre 28 % autres secteurs) et 24 % sur conseil d'un proche ou d'un collègue (20 % tous secteurs).



Durée de l'expérience : **32 % des personnes issues du secteur sanitaire et social ont moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 22 % autres secteurs et 25 % tout public. Dont 15 % un an d'expérience (contre 11 % autres secteurs et 12 % tous secteurs).

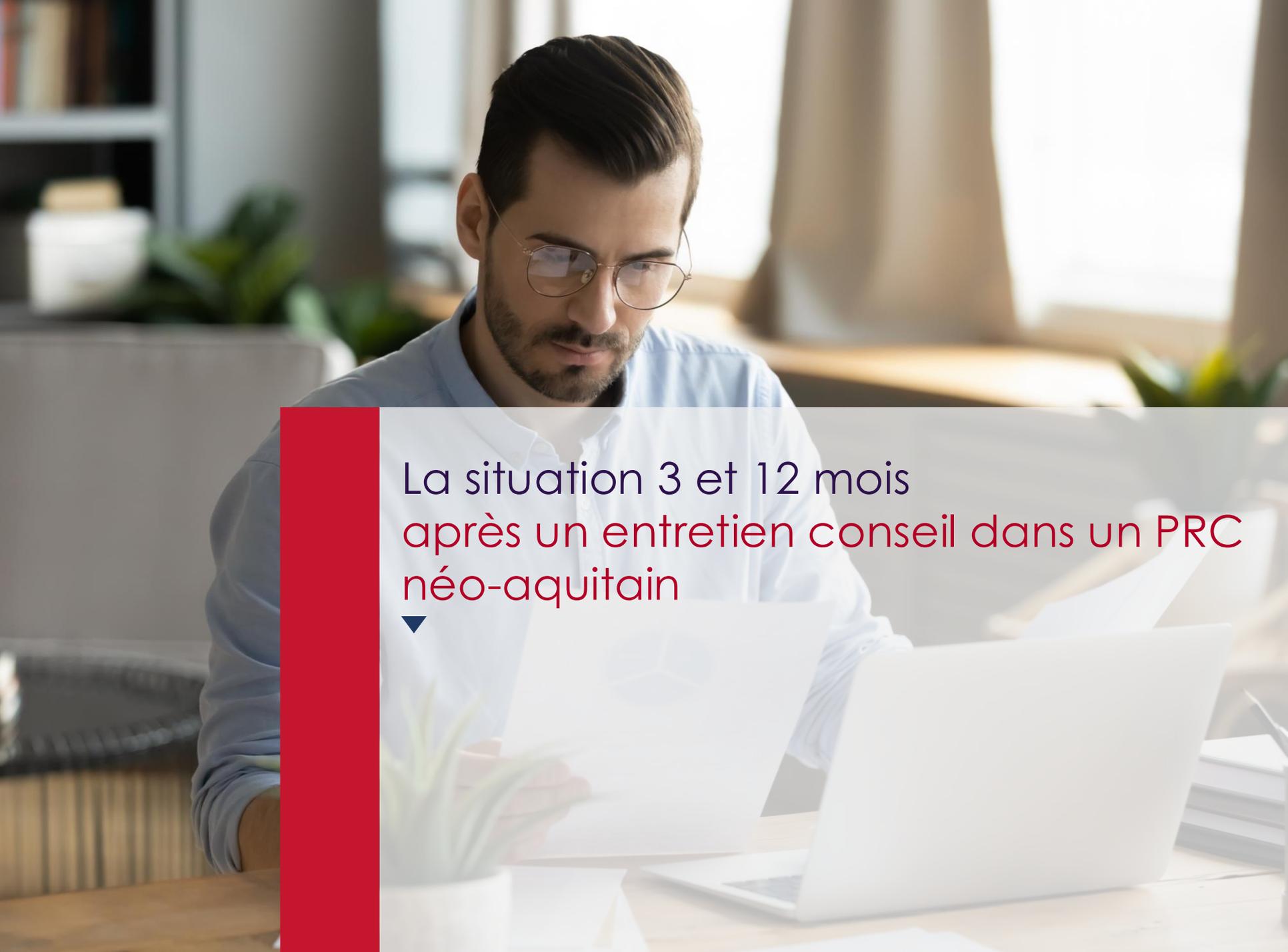


60 % des bénéficiaires issus du secteur de la santé et 61 % de l'action sociale confirment leur démarche VAE à l'issue de leur entretien (contre 54 % tous secteurs).



12 mois après un entretien conseil VAE dans un PRC, **73 % des bénéficiaires interrogés issus du secteur sanitaire et social avaient poursuivi leur démarche VAE** (contre 60 % autres secteurs et 62 % tous secteurs confondus).

A noter, après **3 mois**, ils étaient **70 % à avoir poursuivi la démarche de VAE** (contre 63,5 % tous secteurs confondus).



La situation 3 et 12 mois
après un entretien conseil dans un PRC
néo-aquitain



Le suivi des personnes reçues en entretien conseil VAE dans les PRC néo-aquitains

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les bénéficiaires d'un conseil VAE sont interrogés 3 mois, puis 12 mois après leur entretien conseil (précédemment à 3 et 18 mois).

L'objectif est double :

- Permettre au conseiller de reprendre contact avec le candidat, pour répondre au besoin d'accompagnement tout au long de la démarche et pas seulement au début d'un parcours VAE.
- Assurer l'observation et le suivi des parcours VAE des bénéficiaires.

Par ailleurs, afin d'avoir un échantillon de répondants plus important, **l'analyse ci-après porte sur l'ensemble des données disponibles depuis 2017** et jusqu'à fin 2023 (du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2023). Il s'agira donc de l'ensemble **des répondants à l'enquête de suivi à 3 mois depuis janvier 2017** et **des répondants à l'enquête à 12 mois depuis janvier 2020**.



LA SITUATION À 3 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2017 et fin décembre 2023



38 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs :

18 % ont seulement reporté leur démarche

18 % avancent des raisons personnelles

12 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

9 % ont privilégié la formation

5% ont retrouvé un emploi

5 % ont trouvé cette démarche trop longue

3 % ne remplissent pas les conditions

4 % ont évoqué des difficultés financières ou un coût trop important

2 % ont manqué d'informations et de conseil



62 %

ont poursuivi leur démarche VAE

Parmi eux : 91 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé (57 % des personnes ayant – de 3 ans d'expérience ont poursuivi leur démarche).

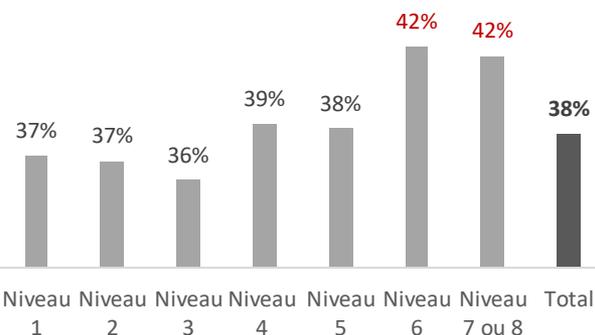
A noter : en 2019, 65 % avaient poursuivi la démarche 3 mois après l'entretien PRC, ils étaient 65 % en 2020, 64 % en 2021 et 63 % en 2022.

A 3 mois, 38 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

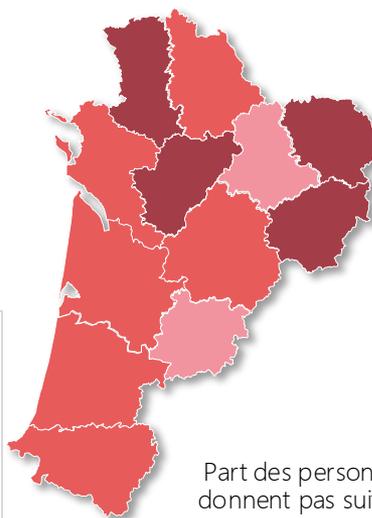
Les femmes poursuivent un peu moins leur démarche VAE



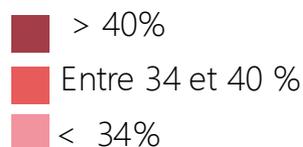
Plus le niveau est élevé, moins les personnes poursuivent la démarche



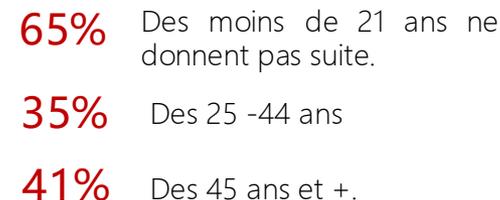
Situation par département



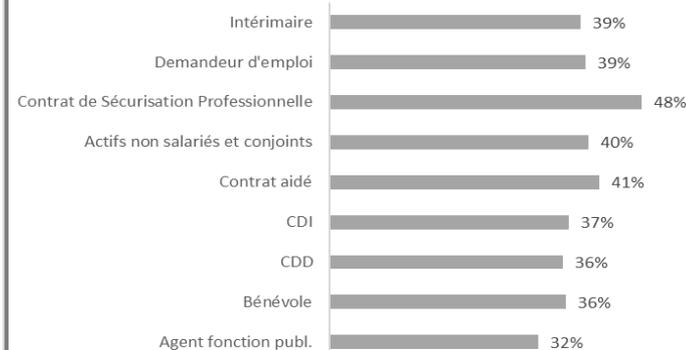
Part des personnes qui ne donnent pas suite à 3 mois



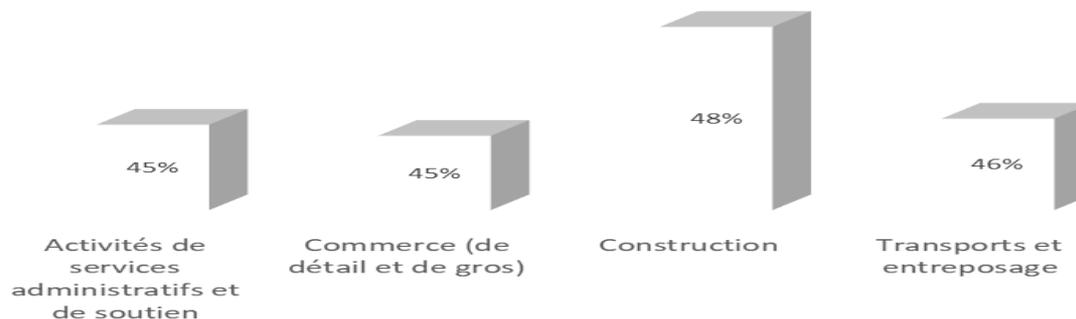
L'âge



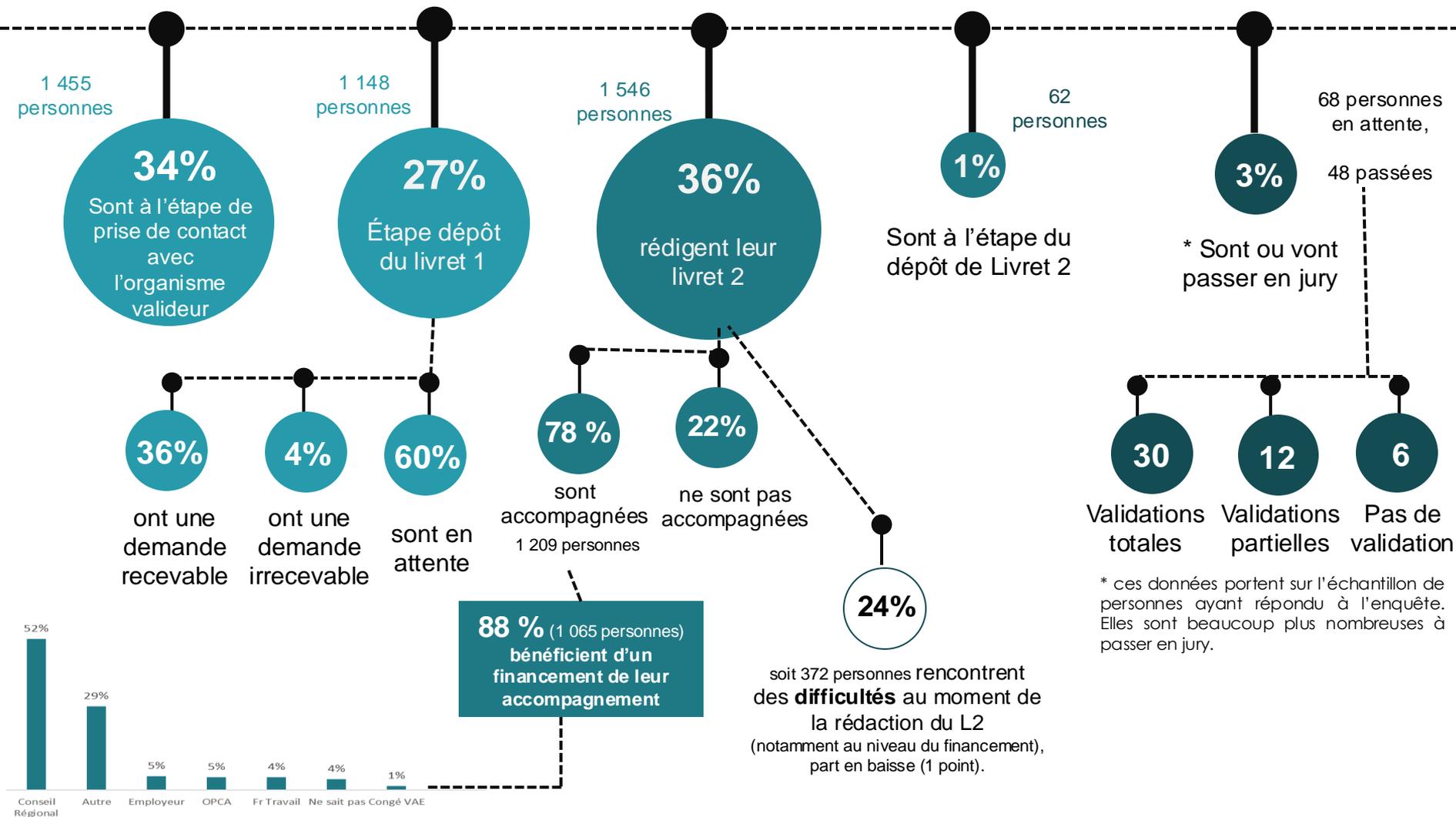
La situation professionnelle



Un arrêt proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation des 62 % de personnes ayant poursuivi leur démarche VAE 3 mois après leur entretien conseil (plus de 4 250 personnes)



A noter : depuis 2018, ces éléments de parcours restent les mêmes (mêmes proportions dans les parcours).



LA SITUATION À 12 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2020 et fin décembre 2023



36,5 %

**n'ont pas poursuivi au moment de
l'enquête**

Principaux motifs :

34 % ont un autre projet (reprise d'emploi,
création d'entreprise, etc)

14 % ont privilégié la formation

14 % ont seulement reporté leur démarche

12 % ont rencontré des difficultés personnelles
(manque de temps, de motivation, etc.)

11 % ont trouvé cette démarche trop longue,
trop complexe, non pertinente

5 % ont arrêté par manque d'informations et de
conseils

4 % ont rencontré des difficultés administratives

4 % ont rencontré des difficultés financières



63,5 %

ont poursuivi leur démarche VAE

Parmi eux : 93 %

ont engagé une des 3 hypothèses de
certifications visées lors de leur entretien
conseil.

**Plus la durée de l'expérience professionnelle
est longue, plus le taux de poursuite de la
démarche est élevé** (55 % des personnes
ayant 1 an d'expérience ont poursuivi leur
démarche).

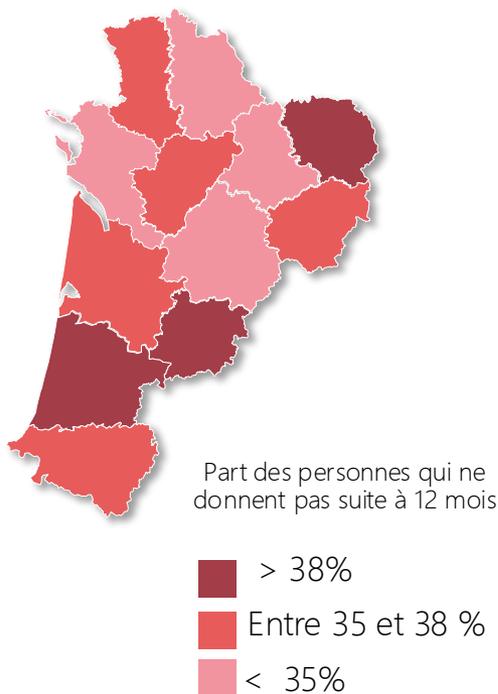
A noter : en 2020, 68 % avaient poursuivi la
démarche 12 mois après l'entretien, ils étaient
63 % en 2021 et 62 % en 2022.

A 12 mois, 36,5 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

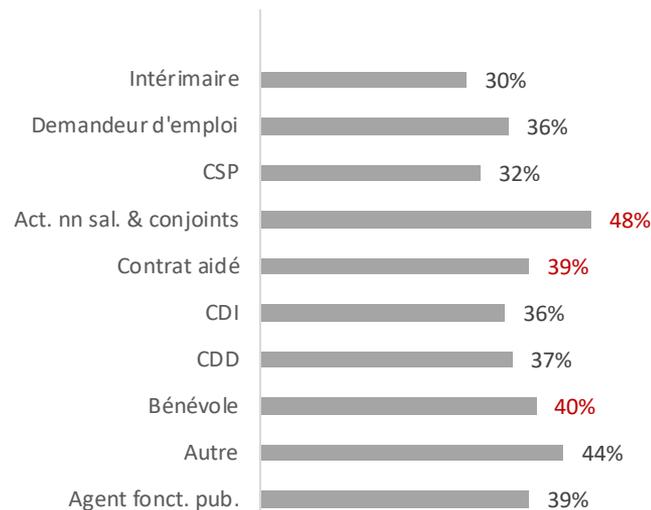
Les hommes poursuivent un peu moins leur démarche VAE



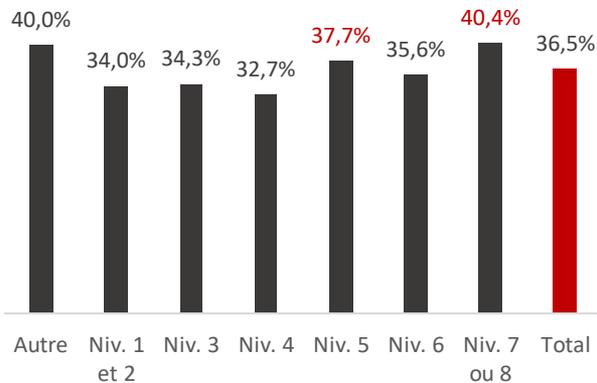
Situation par département



La situation professionnelle impacte



Taux de non poursuite selon le niveau détenu



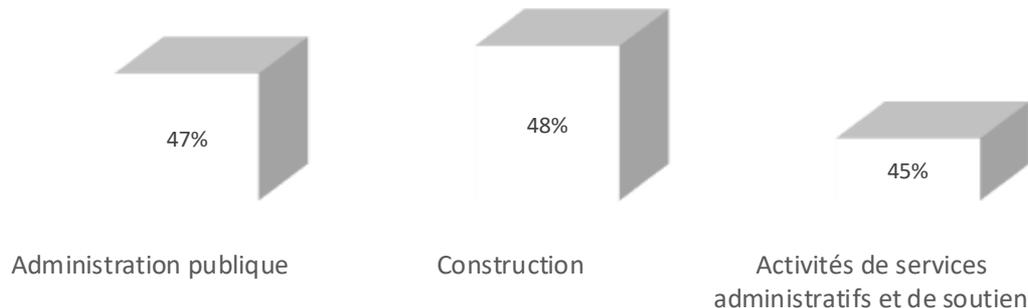
L'effet de l'âge

- 25 ans
58 %

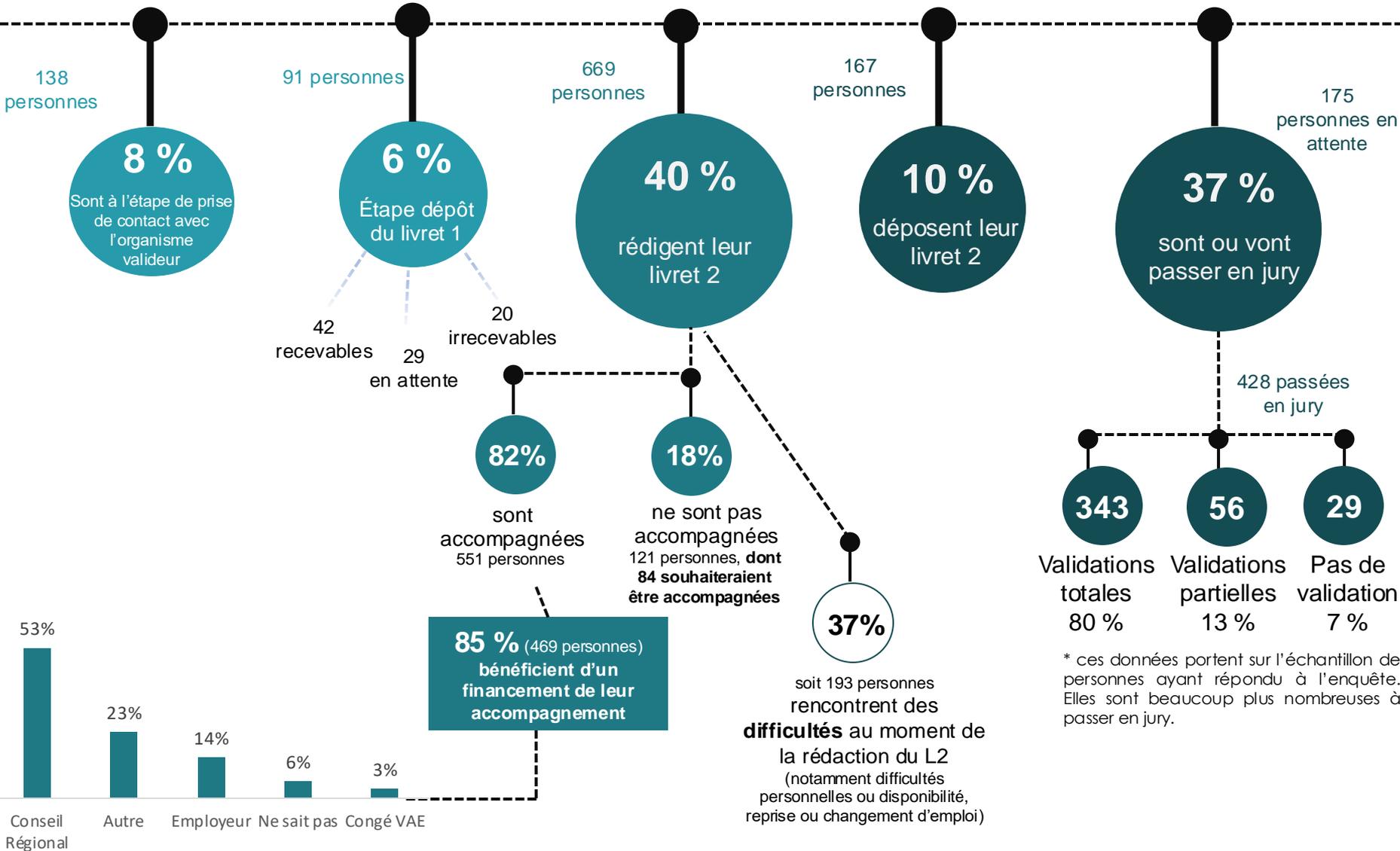
25 – 44 ans
35 %

45 ans et +
39 %

Un abandon proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation 12 mois après un entretien conseil VAE en PRC des répondants ayant poursuivi leur démarche VAE



Zoom sur les 685 personnes enquêtées passées en jury après leur entretien conseil (tous types de suivis)



Parmi les **539 personnes** ayant obtenu une **validation totale** (78,5 %), cette validation leur a permis (plusieurs réponses possibles) :

- La **reconnaissance de leur niveau de compétences** (33 %).
- D'obtenir une **satisfaction personnelle** (29 %).
- Trouver un emploi (6 %).
- Conserver un emploi (4 %).



Parmi les **101 personnes** ayant obtenu une **validation partielle** (14,5 %) :

- Cette validation a permis à 27 % d'entre elles de retravailler leur dossier de validation (livret 2) et **15 % d'effectuer une formation complémentaire**.
- **Pour 93 d'entre elles, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité**.
- **53** d'entre elles ont validé plus de la **moitié des modules** et 24 entre un tiers et la moitié.
- **66 ont obtenu des préconisations claires** pour la suite de leurs parcours (les 35 autres n'ayant reçus aucune préconisation ou pas suffisamment claires).



Parmi les **45 personnes** ayant obtenu **refus de validation** :

- 12 d'entre elles ne savent pas encore quoi faire, 9 ne feront rien et 7 ont recommencé intégralement la démarche VAE sur la même certification.
- **25 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**

Parcours des 1 240 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivis à 3 et 12 mois

Situation à 3 mois

Parmi les 1 238 personnes ayant poursuivi leur démarche 3 mois après un entretien

Situation à 12 mois

1 029 ont également continué à 12 mois (83 %) ✓

179 avaient stoppé la démarche à 12 mois (17 %) ✗

A noter :

12 mois après leur entretien, près de **74 % des personnes ont engagé la même certification qu'une de celles envisagées à 3 mois.**

Evolution des situations des personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 12 mois

Situation actuelle	A 3 mois	A 12 mois
Contact pris avec l'organisme valideur	25 %	5 %
Demande de validation (livret 1) déposée	24 %	4 %
Rédaction du livret 2	44 %	34 %
Livret 2 déposé	1 %	9 %
Passage en jury prévu	2 %	9 %
Passage en jury réalisé	1 %	22 %
Non renseigné	2 %	16 %
Total général	100 %	100 %



Bilan de la consultation
des bénéficiaires des PRC VAE en
Nouvelle-Aquitaine reçus en 2023





Depuis 2019, dans l'objectif d'une amélioration constante de service rendu aux usagers, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire avec les PRC une consultation des bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE.

Via les questionnaires de suivi de parcours VAE, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine interroge l'ensemble des candidats reçus pour un entretien conseil (les candidats ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 ou M-12).

Il s'agit ici des **1 653 bénéficiaires d'un PRC ayant répondu à l'enquête en 2023** (ils étaient 1 959 répondants en 2022).

Plus de **1 650 répondants** à l'enquête en 2023

93 % des usagers satisfaits du service offert par les PRC néo-aquitains,  + 1 point par rapport à 2022, dont 56 % très satisfaits (53 % en 2022).



La prise de RDV

98%

des usagers interrogés la trouve **simple et rapide**

 + 1 point



L'accessibilité

98 %

des usagers trouvent le **lieu de RDV adapté**

 + 1 point



Les conditions d'accueil

99 %

des usagers sont satisfaits des **conditions d'accueil**

 + 1 point



La proximité du lieu de RDV

89 %

des usagers estiment les **lieux suffisamment proches** de leur domicile/lieu de travail

 - 1 point



L'accès aux coordonnées

93 %

des usagers sont **satisfaits des informations affichées**

 + 1 point

Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Avoir une meilleure information sur les **différentes étapes** de la VAE

93 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 23 % plutôt oui)



↙ - 3 points par rapport enquête 2022

Obtenir des **informations claires et adaptées** à leurs situations

95 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 20 % plutôt oui)



↗ + 2 point

Analyser les **attentes, objectifs et la stratégie** à adopter

94 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



↗ + 2 points



Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Identifier la ou les **certifications adaptées(s)** à leurs expériences

92 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 27 % plutôt oui)



→ + 3 points

Identifier le **financement** adapté à leurs situations

91 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ + 9 points

Prendre une **décision**

82 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 25 % plutôt oui)



→ -7 points



Faciliter les **mises en relation utiles** à leurs projets

87 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ + 4 points

Entrer en relation avec les **organismes accompagnateurs**

85 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



→ + 8 points



L'accompagnement VAE des personnes en recherche d'emploi



La **Région organise l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi*** qui sont candidates à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE et participe à son financement. Elle soutient les démarches VAE en finançant l'accompagnement réalisé par des organismes labellisés Qualiopi pour apporter une aide méthodologique, élaborer le dossier de validation, préparer l'entretien avec le jury et si besoin soutenir le candidat en post-jury après une validation partielle ou nulle.

En amont, le candidat doit être reçu par un conseiller d'un Point Régional Conseil – PRC qui prescrit l'accompagnement et avoir obtenu sa recevabilité (livret 1) auprès du certificateur.

La prestation d'accompagnement comprend **2 phases** :

Phase 1 :

- L'accompagnement du candidat au montage du dossier :

phase d'élaboration du dossier de validation, où l'accompagnateur guide le candidat de façon claire, détaillée et précise les attendus du référentiel de la certification visée.

- La préparation à l'entretien du candidat avec le jury :

organisée dans les 2 mois précédant le passage du candidat en jury.

Phase 2 :

En cas de validation partielle ou d'échec, l'accompagnement pourra se poursuivre par :

- un entretien post jury en présence du conseiller PRC et de l'accompagnateur afin de faire un point d'étape et de déterminer la suite du parcours,
- un éventuel accompagnement complémentaire du candidat s'il souhaite relancer son parcours VAE : pour réécrire le dossier, préparer un nouvel entretien,... et permettre au candidat d'être prêt à se représenter devant le jury.

Montant

- Le montant de l'aide accordée par la Région est plafonné à 2 400 euros par certification visée pour un parcours complet dont :

- 1 800 euros maximum pour l'accompagnement jusqu'au jury (phase 1)
- 600 euros maximum pour l'accompagnement post jury (phase 2)

- L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/vae-accompagnement-de-la-validation-des-acquis-de-l'experience>

** Demandeur d'emploi indemnisé ou non par Pôle emploi, personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique, personne en congé parental ou personne détenue en établissement pénitentiaire en Nouvelle-Aquitaine*

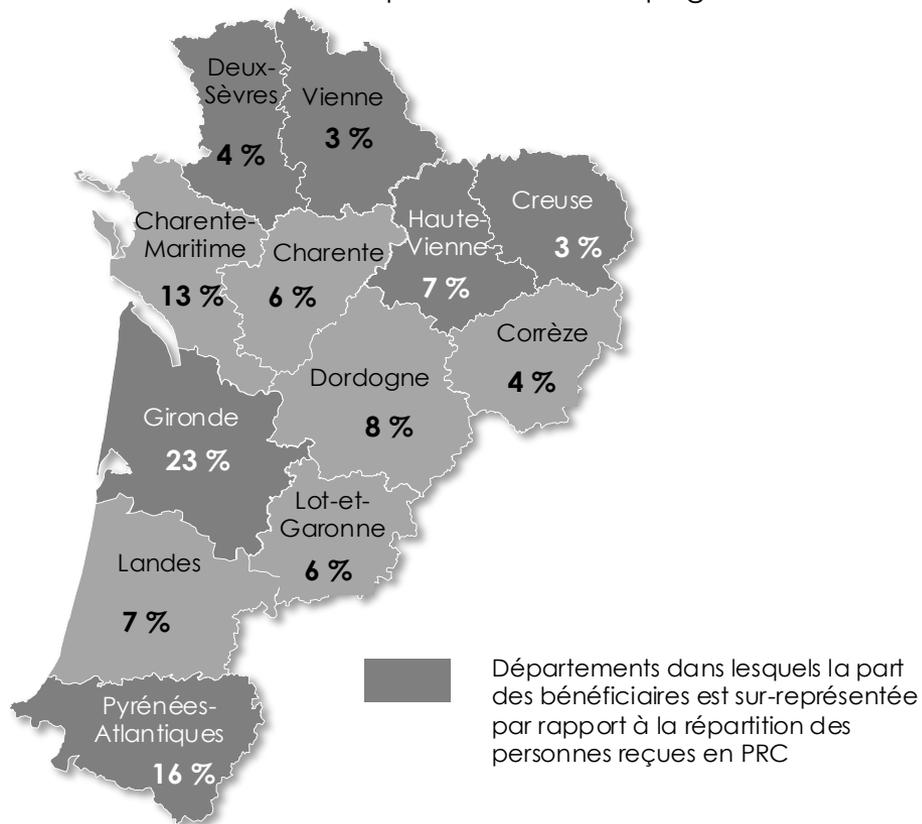
En 2023 : plus de 330 personnes accompagnées (prescription par un PRC et financement par la Région Nouvelle-Aquitaine)

335 personnes ont débuté un accompagnement en 2023

(aides individuelles)

soit 18 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif * (20 % en 2022).

Département de résidence des personnes accompagnées



76 %

36 %

45 ans et +

Niv.

32 % de **niveau Bac** et 38 % de niveau **inférieur ou égal au CAP-BEP**

75 %

Demandeurs d'emploi indemnisés



44 %

Issus du secteur Santé-social



32 %

accompagnés sur un diplôme de l'Education Nationale

* 18 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif : il ne s'agit pas de 18 % des 4 241 personnes reçues en PRC en 2023, mais du nombre de personnes reçues en PRC, avec un statut demandeur d'emploi ou bénévole en statut principal ou secondaire (soit 1 896 personnes), rapporté aux nb. de candidats accompagnés sur cette même année.

Objectifs des personnes accompagnées en 2023



Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées (37 %).



Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la **recherche d'emploi** (33 %).



Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent des **certifications de niveau Bac et infra** (53 %), de niveau 5 (Bac +2) pour 21 % et niveau 6 (Bac + 3 et 4) 23 %.

-> **88 %** ont engagé une des 3 **hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil** en PRC. Pour les autres, la très grande majorité des personnes s'engagent tout de même dans la même spécialité de formation.



TOP 5 des certifications préparées par les candidats accompagnés

1 Diplôme d'État d'aide-soignant (8 %)

2 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (7 %)

3 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (6 %)

4 Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (6 %)

5 CAP accompagnant éducatif petite enfance (6 %)

La poursuite des démarches VAE des personnes accompagnées

Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE à 3 et 12 mois**

Poursuite de la démarche VAE **3 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *


97 %

Personnes non accompagnées


56 %

*Personnes non accompagnées avec
le statut demandeur d'emploi : 51 %.*

Poursuite de la démarche VAE **12 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *


94 %

Personnes non accompagnées


52 %

*Personnes non accompagnées avec
le statut demandeur d'emploi : 42 %.*

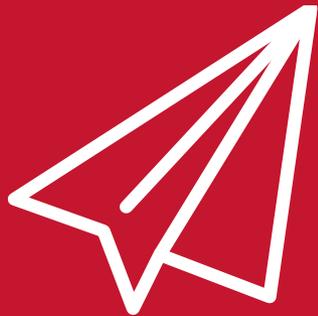


Pour rappel :

Globalement, les personnes reçues en PRC poursuivent pour **62 % leur démarche VAE 3 mois** après un entretien conseil.

Ils sont **63,5 % à 12 mois.**

* Comparaison de la situation des personnes reçues en PRC, qui ont bénéficié et n'ont pas bénéficié d'un accompagnement financé par la Région au moment du suivi à 3 et 12 mois (*date de prescription accompagnement en amont de la réponse au questionnaire de suivi*) **sur l'ensemble des données disponibles et pas uniquement l'année civile 2023.**



POUR ALLER PLUS LOIN....

LES RESSOURCES DISPONIBLES

Vous trouverez l'ensemble des études détaillées (Tableaux de bord) et des synthèses (CSE) sur notre site internet

Rubrique formation/VAE, page Observatoire régional de la VAE :

https://www.cap-metiers.pro/pages/525/Observatoire_regional_VAE.aspx



Nos adresses

Siège social

Centre régional Vincent Merle
102 av de Canéjan
33600 Pessac

Site La Rochelle

88 rue de Bel-Air
17044 La Rochelle

Site Limoges

13 cours Jourdan
87000 Limoges

Site Poitiers

Tour Toumaï
60 bd du Grand
Cerf
86000 Poitiers

Nos sites internet

cap-metiers.pro | cap-metiers.fr



@capmetiers